



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Rapport d'activité 2023

Résidence
Saint-Césaire

Édito



Après une année 2022 marquée par la levée progressive des mesures de lutte contre la pandémie, 2023 renoue avec un retour à des activités non-empreintes de restrictions, même si les conséquences de la crise continuent à se faire sentir, telles que les hausses du prix des matières premières et des denrées.

Après l'instauration du repas à 1€ au début de l'exercice 2021, la mesure est pérennisée à compter de la rentrée universitaire 2023-2024. La rentrée est également accompagnée par la revalorisation du montant des bourses sur critères sociaux ainsi que le maintien des loyers et redevances (hors charges) pour la quatrième année consécutive.

Dans ce contexte, le Crous de Montpellier-Occitanie s'est employé à poursuivre son activité avec détermination au service de tous les étudiants, et cela dans tous les domaines. En matière de restauration, le Crous a servi 1 575 291 repas à 1€ et l'activité restauration a égalé le chiffre d'affaires de 2019, soit 8 300 000 €. Concernant les bourses, la réforme intervenue en août 2023 a engendré une augmentation du montant des mensualités pour tous les échelons. En matière de logement, bien que le contexte à Montpellier reste tendu, la révision de certaines règles de gestion a permis d'affecter un plus grand nombre d'étudiants dès la phase d'admission du mois de juin. Enfin, la CVEC a été cette année encore pleinement utilisée, permettant notamment de rééquiper les salles de sport des cités et résidences universitaires et de mettre en œuvre de nombreuses actions en faveur de la santé mentale des étudiants et en matière de transition écologique.

Les investissements ont été nombreux durant l'année, notamment en restauration avec l'ouverture de la brasserie Veyrassi et la rénovation du restaurant universitaire Triolet et le réaménagement de la cafétéria Hoche à Nîmes. La reprise en gestion du restaurant universitaire de Béziers a également été un événement marquant de cette année, ainsi que la mise en œuvre d'un nouvel agrément avec le restaurant inter administratif de Carcassonne afin de permettre, notamment aux étudiants nouvellement implantés en centre-ville de l'antenne de l'IUT rattaché à l'UPVD, de bénéficier d'un accès à une restauration de proximité. De même, l'ouverture d'un quatrième Relais Vie Etudiante à Sète a permis d'améliorer la couverture territoriale du Crous pour l'accompagnement des étudiants des villes universitaires d'équilibre.

Les chantiers relatifs à la construction de nouveaux logements ont subi de nombreux retards dont les plus importants concernent le lot 1 de la résidence Boutonnet et Voie Domitienne dont les lots gros œuvre ont été résiliés. Quant au lot 2 de la résidence Boutonnet même s'il n'a pas connu les mêmes difficultés, il n'a pas pu être livré au cours de l'exercice.

Comme chaque année, le rapport d'activité du Crous de Montpellier-Occitanie se veut aussi complet que possible pour rendre compte de la richesse et de la diversité des activités de l'établissement au cours de l'année écoulée. Ce rapport d'activité est également l'occasion de remercier l'État, les collectivités, les associations, les EPSCP, qui ont été présents aux côtés du Crous tout au long de l'année, et lui ont permis de réaliser son action au mieux.

Enfin, ce rapport est l'occasion de saluer l'engagement des personnels, tout au long de l'année, pour faciliter la vie des étudiants et les accompagner dans un parcours que nous souhaitons de réussite à toutes et tous.

Sandrine Cloarec
Directrice générale
du Crous de Montpellier-Occitanie

01 | L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET FINANCIER... 04

Les aides directes : bourses et aides à la mobilité

- Les réformes
- Les bourses sur critères sociaux
- L'instruction des dossiers
- Les effectifs de boursiers dans l'académie
- Le paiement des bourses
- Les autres aides

L'accompagnement social

- Une année marquée par le maintien des repas à 1€
- Aides financières et sens de l'action sociale
- L'activité du service social
- Les aides spécifiques
- Les actions collectives
- Les distributions alimentaires et les dispositifs partenariaux

02 | LE LOGEMENT..... 13

Les programmes de construction à Montpellier

- Lots 1 et 2 Boutonnet
- Voie Domitienne

Les nouvelles procédures d'affectation

- Les nouveaux services à l'étudiant
- Dispositif d'hébergement d'urgence

Les étudiants logés dans le parc du Crous

- Les étudiants relevant du dossier social étudiant
- Les étudiants internationaux logés
- Les étudiants alternants

Les recettes de l'activité

- L'évolution des taux d'occupation

Les dépenses de fonctionnement de l'activité

- Les dépenses de fluides de l'hébergement
- ZOOM sur le plan de sobriété énergétique

L'animation de la vie en résidence

- Les soirées d'accueil des résidents de Nîmes, Montpellier et Perpignan
- Les volontaires en service civique

03 | LA RESTAURATION 26

La poursuite des investissements

- La transformation de la cafétéria Hoche à Nîmes
- La rénovation du restaurant universitaire de Triolet
- La brasserie libre-service de Veyrassi
- La reprise en gestion du restaurant universitaire de Béziers

La poursuite des actions en matière d'éco-responsabilité

- L'utilisation de vaisselle durable
- Mon Restau Responsable®
- Dons alimentaires et partenariat avec l'AHM
- Trophées de la Nutrition durable
- Zoom sur le déploiement de Traqfood

Les résultats économiques et la couverture territoriale

- Les recettes de l'activité
- Les dépenses de l'activité
- Le maillage territorial

04 | LA CVEC ET LA VIE DE CAMPUS 38

L'usage de la CVEC

- Sport
- Santé
- Financement de projet
- Transition écologique

Zoom sur les Relais Vie Etudiante

05 | L'ACTION CULTURELLE 42

- YOOT : billetterie et médiation numérique au service de la diffusion artistique auprès des étudiants
- La pratique artistique étudiante, un axe fort de la politique culturelle
- Zoom sur les ateliers théâtre à Béziers
- Trioletto : la salle dédiée à la jeune création et à la création étudiante
- Les concours de créations artistiques étudiantes : un niveau de participation qui stagne
- Le subventionnement de projets artistiques et culturelles : l'incontestable effet levier des crédits CEVEC

06 | LES RESSOURCES HUMAINES 48

Les effectifs et les recrutements

- Les effectifs
- Le recrutement
- Les départs

L'action sociale La formation

- Zoom sur le plan égalité diversité et lutte contre les discriminations
- Quelques chiffres

07 | LES RESSOURCES INFORMATIQUES 51

La sécurisation des infrastructures

Le déploiement de la fibre optique

ANNEXE 53

Rappel des grands agrégats de l'établissement sur les trois derniers exercices

01

L'accompagnement social et financier

LES AIDES DIRECTES : BOURSES ET AIDES À LA MOBILITÉ

Principales aides mises en place par l'État pour le financement des études supérieures, les bourses sur critères sociaux représentent une dépense annuelle totale bien supérieure au budget du Crous.

Les bourses du MESR sont instruites et gérées par les Crous depuis les années 90, mais le service ordonnateur en reste le Rectorat d'académie, et le service payeur la DDFIP ou la DRFIP.

En outre, le Crous de Montpellier Occitanie instruit, gère et paie, dans le cadre de conventions passées soit au niveau national, soit au niveau local, les bourses des ministères suivants : le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (Montpellier Sup'agro, BTS agricoles par exemple), le Ministère de la Culture (école d'architectures et écoles des Beaux-Arts, etc), et, pour ce qui concerne l'école des Mines d'Alès, le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

Les seules bourses non gérées par le Crous de Montpellier-Occitanie dans la Région sont celles des étudiants des filières dites sanitaires et sociales (études de kiné, maïeutique, IFSI et IRTS en particulier), gérées et payées par les services du conseil régional. Seuls les Crous de Normandie et d'Orléans-Tours gèrent les bourses des filières sanitaires et sociales, les régions ne pouvant plus les gérer.

► **Les réformes**

La réforme annoncée par le ministère pour la rentrée 2023/2024 a consisté à des ajustements sur les plafonds qui ont permis de relever le montant des mensualités et d'augmenter chaque échelon de 37€ par mois.

► **Les bourses sur critères sociaux (BCS)**

La campagne de bourse 2023-2024 s'est déroulée du 15 mars 2023 au 31 mai 2023. Toutefois, le traitement des dossiers n'a pu commencer que le 5 avril dans l'attente de l'intégration du nouveau barème de bourse revu à la hausse. Tous les étudiants ont déposé les pièces du dossier en version dématérialisée via le suivi du dossier social étudiant.

► L'instruction des dossiers

Indicateurs au 31 décembre 2023	2021-2022	2022-2023	2023-2024
INSTRUCTION DES DOSSIERS			
Nombre de demandes de DSE	54 567	52 144	51 541
Nombre de dossiers validés	51 263	49 786	49 009
Nombre de dossiers en attente de pièces	2 534	2 144	1 513
Nombre de boursiers (toutes aides confondues)	39 590	36 863	37 328

La rentrée de septembre 2023 s'est bien déroulée et l'accueil physique des étudiants a été fluide.

La révision des plafonds à la hausse a engendré une augmentation des étudiants boursiers (+ 763), alors même que le nombre de demande de bourse a diminué de 603 dossiers par rapport à l'année 2022.

► Les effectifs de boursiers dans l'académie

Répartition des boursiers par ministère	2021-2022	2022-2023	2023-2024
INSTRUCTIONS DES DOSSIERS			
Boursiers MESRI : bourses sur critères sociaux	38 040	35 438	35 883
Boursiers MESRI : aides annuelles	196	170	171
TOTAL MESRI	38 236	35 608	36 054
Boursiers MAA	625	544	513
Boursiers MIC	467	462	504
Boursiers du ministère de l'Économie et des Finances (MEF)	262	249	257
TOTAL GÉNÉRAL	39 590	36 863	37 328

On constate une légère hausse du nombre de boursiers cette année en comparaison avec l'année 2022-2023 (+ 465 boursiers). Cette hausse se retrouve également au niveau national et fait écho au rehaussement du plafond et des barèmes actés en 2023/2024. Cependant, une baisse du nombre de boursiers pour le ministère de l'Agriculture est enregistrée cette année.

Répartition des BCS du MESRI de l'année 2023-2024 par échelon, au 31 décembre 2023

Boursiers échelon	Total	%
0 bis	9 697	27,02
1	4 669	13,01
2	2 453	6,84
3	2 614	7,28
4	2 588	7,21
5	5 320	14,83
6	5 324	14,84
7	3 218	8,97
TOTAL	35 883	100

Il est à noter la part importante à la fois de l'échelon 0 bis (27,02 %) et des échelons 5 et 6 (29,66 %) qui représentent à eux seuls plus de la moitié des boursiers (56,68%).

Répartition des boursiers du MESR pour l'année 2023-2024 par établissement

Boursiers échelon	UM	UM3	UNIMES	UPVD	AUTRES	UE	POST BAC LYCEE
0 bis	3 983	2 371	616	884	274	39	1 360
1	1 772	1 220	334	403	93	23	714
2	837	660	178	232	54	17	409
3	889	704	177	228	54	15	472
4	854	700	233	233	59	17	481
5	1 745	1 454	439	474	109	34	1 035
6	1 769	1 476	430	483	95	31	1 023
7	972	932	302	314	58	8	637
TOTAL	12821	9 517	2 709	3 251	796	184	6 131
Pourcentage 2023-2024	79.92 %				2,25 %	0,52 %	17.31 %
Pourcentage 2022-2023	78.20 %				2,77 %	0,54 %	16.79 %
Pourcentage 2021-2022	79,93 %				2,22 %	0,56 %	17,29 %

Le pourcentage des boursiers inscrits en université baisse légèrement (1,72%) et retrouve comme celui des boursiers pour les formations post-bac des lycées (BTS et CPGE) (0,52 %) le niveau de 2021/2022. Le nombre de boursiers inscrits en Conseil de l'Europe reste à peu près stable alors que celui des boursiers dans les autres écoles supérieures baisse de - 0,52%.

► Le paiement des bourses

Le Crous a largement pris en compte les besoins des étudiants à la rentrée, faisant pleinement siens les objectifs ministériels d'accélération du règlement de la première mensualité de bourse (septembre), mise en paiement dès la fin du mois d'août. Le tableau ci-dessous illustre cette accélération depuis la rentrée 2021.

Indicateurs règlement de la première mensualité de bourse au 31/08/2023	2021	2022	2023
Nombre de versements	18 246	20 289	21 613

On notera qu'à la fin septembre 2023, 32 534 étudiants avaient leur bourse réglée, soit 10 921 étudiants en plus par rapport à l'année précédente. Seuls les dossiers tardifs ou incomplets n'étaient pas encore mis en paiement. Le décalage de l'ouverture du DSE n'a pas eu d'impact sur le traitement des demandes.

Les paiements à date, c'est-à-dire avant le 5 de chaque mois, ont été respectés tout au long de l'année, ceci grâce à un travail collaboratif avec la DAF et la DGFIP.

Indicateurs coût total des bourses MESRI en 2023	2020	2021	2022	2023
Montant des bourses payées	135 806 273 €	127 971 743 €	105 732 516 €	124 405 067€

Le montant total des bourses gérées par le Crous s'élève à 128 235 364 € en ajoutant aux boursiers du MESRI ceux des ministères de la Culture, de l'Agriculture et de l'IMT. Il est à noter une augmentation de 17,66 % en 2023 par rapport à l'année 2022. Celle-ci est la résultante de la légère augmentation du nombre de boursiers ainsi que de la révision à la hausse du montant des bourses et du rehaussement des plafonds.

► Les autres aides

Indicateurs aide à la mobilité Parcoursup	2021	2022	2023
Nombre de dossiers acceptés	1 298	995	892
Montant versé	649 000 €	500 500 €	446 000 €

L'aide à la mobilité Parcoursup mise en place en 2019 continue à diminuer depuis 2022 (11,15% en 2023).

Indicateurs aide à la mobilité master	2021	2022	2023
Nombre de dossiers acceptés	658	634	526
Montant versé	658 000 €	634 000 €	526 000 €

Les aides à la mobilité master (AMM) sont traitées tout au long de l'année. Après une augmentation en 2021, elles connaissent une baisse significative en 2023 (-12%). La condition pour être éligible à l'AMM est de s'inscrire dans un master l'année qui suit immédiatement l'obtention du diplôme national de licence. La difficulté de trouver une place en master peut expliquer que certains étudiants soient exclus de ce dispositif car ils ne peuvent s'inscrire en master que 2 ans après l'obtention de leur diplôme national de licence.

Indicateurs aide au mérite	2021	2022	2023
Nombre de dossiers acceptés	1886	1937	1969
Montant versé	1 697 400 €	1 745 900 €	1 792 400 €

Les aides au mérite sont, quant à elles, en constante augmentation : 2,70% par rapport à 2021 et + 1,61% par rapport à 2022.

Les aides à la grande école du numérique (GEN) quasi inexistantes depuis 2019 ont disparu en 2023 dans l'académie.

Les aides spécifiques d'allocations annuelle du ministère de la culture sont marginales en 2023. Elles représentent 3 étudiants sur l'année, soit 0,59% des boursiers du ministère de la culture.

ZOOM

Sur la collecte et le reversement de la CVEC

La Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) créée en 2018 par la loi Orientation et Réussite des Étudiants (ORE) est due par tout étudiant inscrit en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur.

Le montant de la contribution est de 100€ en 2023. Les étudiants boursiers sont exonérés de la CVEC, ainsi que les réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire.

En 2023, 108 214 attestations de CVEC ont été délivrées. Ce sont 124 établissements référencés dans l'académie qui doivent déposer leur liste. Les structures qui bénéficient du reversement sont les établissements d'enseignement supérieur visés à l'art D841-5 du code de l'éducation au nombre de 20 dans l'académie. Sur ces 20 établissements qui sont bénéficiaires de la CVEC, seulement 11 ont déposé leur liste d'étudiants pour recevoir le 1er reversement (entre 22€ et 45€ selon la catégorie de l'établissement) destiné à financer des projets variés liés à la vie de campus et à l'amélioration des conditions de vie et d'étude.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Le service social du Crous intervient au profit de tous les étudiants de l'académie inscrits dans une formation d'enseignement supérieur, en formation initiale dans le cadre scolaire (formations post-bac au lycée), universitaire, en alternance ou en apprentissage. Ce service travaille en étroite articulation avec les services de médecine préventive, le centre de soins universitaire, et tous les services des EPSCP et autres établissements d'enseignement supérieur en charge des étudiants, à un degré ou à un autre

► Une année marquée par la pérennisation des repas à 1€

Mise en place au début de l'année 2021, dans un premier temps pour tous les étudiants, puis à compter de la rentrée universitaire 2021 pour les étudiants boursiers et ceux en situation de précarité, la mesure du repas à 1€ a été pérennisée à la rentrée 2023.

De septembre à décembre 2023, l'accès aux repas à 1€ pour les étudiants en situation de précarité s'est faite par une demande en ligne, afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier de cette mesure dans des délais de traitement et d'attribution assez courts.

Pendant cette période, le service social a ainsi évalué 3 797 demandes en ligne, dont 3 398 ont été accordées. Le service social pouvait également attribuer cette même aide dans le cadre d'une demande d'ASAP lors d'un entretien et d'une évaluation sociale.

Du 1er janvier au 31 décembre 2023, le service social a accordé le bénéfice du repas à 1€ à 758 étudiants précaires dans le cadre de la procédure décrite ci-dessus.

► ACTIVITE DU SERVICE SOCIAL

Indicateurs : nombre d'entretiens avec les assistants de service social	2020	2021	2022	2023
Nombre d'étudiants reçus par les assistants de service social	6 306	5 794	5 091	5492
NOMBRE TOTAL D'ENTRETIENS	22 779	21 961	18 394	17364

En 2023, le service social a reçu 5 492 étudiants et réalisé 17364 entretiens. Le secrétariat du service social a également reçu 25 221 mails (soit 9 518 mails de plus qu'en 2022).

Parmi les problèmes dominants en 2023, le service social a repéré les thématiques suivantes :

- L'accès aux droits et l'appropriation des dispositifs (retard dans le traitement des dossiers CAF et des bourses de la Région, des renouvellements des titres de séjour, avec la numérisation de toutes les procédures, difficultés à contacter les différents services) ;
- L'absentéisme, le décrochage des néo-entrants dans l'enseignement supérieur ;
- La problématique spécifique des étudiants internationaux venus à titre individuel poursuivre un cursus en France. Ce public est souvent très fragilisé et vulnérable, en grande difficulté tant sur le plan des études que sur le plan matériel et ce particulièrement la première année en France. Pour ces étudiants, les problèmes sont souvent similaires et récurrents : pécule à l'arrivée insuffisant ou inexistant pour faire face aux frais d'installation, garant qui se défausse ou soutien matériel et financier défaillant ;
- Le non-paiement des frais de scolarité dans les écoles privées et la non-présentation aux examens ;
- L'augmentation des violences faites aux femmes : mariages forcés, radicalisation des familles, discriminations faites aux filles, violences des compagnons ;
- Les étudiants en rupture familiale : pour exemple, en 2023, le service social a évalué 224 situations d'étudiants en rupture avec un de leurs deux parents afin qu'ils bénéficient d'un droit à bourse calculé au plus juste de leur situation actuelle ;
- La dérégulation des conduites alimentaires expliquées par la spécificité des rythmes de travail mais aussi l'autonomie en construction et les premières décohabitations ;
- Des fragilités psychologiques de plus en plus fréquentes et un recours au soin insuffisant. Les parcours de vie des étudiants sont traversés par de l'anxiété dès le plus jeune âge, des dépressions et des idées suicidaires nombreuses. Ce phénomène se retrouve chez les étudiants internationaux qui arrivent en ayant une forte injonction à la réussite et qui portent tous les espoirs de leur famille.

► Les aides spécifiques

Les aides spécifiques, qu'elles soient versées ponctuellement ou bien sous forme d'allocation annuelle, permettent de soutenir financièrement les étudiants.

Les aides spécifiques ponctuelles (ASAP)

Un étudiant peut solliciter à plusieurs reprises au cours d'une même année universitaire des aides ponctuelles si sa situation le justifie.

Des commissions d'évaluation des aides ponctuelles se tiennent toutes les semaines en alternant par établissement et lieux de formation. Elles permettent d'examiner au mieux les situations des étudiants afin de déterminer le montant et la forme de l'aide qui leur seront attribués.

L'aide ponctuelle est un outil au service des étudiants. Elle n'est pas à déconnecter de l'accompagnement social global de l'étudiant. Elle fait partie d'un plan d'actions concerté et discuté avec l'étudiant. Elle doit faire sens. Le métier d'assistante sociale ne se limite en effet pas à la distribution d'aides sociales : elle veille à travailler sur le pouvoir d'agir des étudiants, à développer et valoriser leurs compétences, à les soutenir lors des périodes de crises, à trouver un nouvel équilibre. Le service social est un lieu ressource pour les étudiants : à l'interface entre le lieu de formation et l'étudiant c'est un lieu de lien social, bienveillant où l'étudiant est accueilli, écouté et accompagné dans une temporalité différente de celle de l'année universitaire.

Le service social gère également le don dit « en urgence », à destination des étudiants en situation de détresse grave, qui malgré des dispositifs existants, sont exposés à des risques sérieux pour le maintien de leur condition d'existence.

Les aides spécifiques annuelles (ASAA)

Lorsqu'une ASAA est accordée, elle correspond majoritairement aux échelons 7, 6 et 5.

Les étudiants en situation de rupture familiale font l'objet d'un accompagnement psycho-social particulier des assistants de service social qui ont instruit leurs demandes.

Les demandes pour indépendance avérée sont instruites par le service DSE et correspondent à des échelons 3 en moyenne.

Les commissions ont lieu une fois par mois de septembre à janvier, puis il y en a une en juin et juillet pour les renouvellements.

Depuis 2022, le service évalue et attribue également les aides annuelles pour le ministère de la Culture.

Le service a travaillé avec le Crous de Toulouse à l'harmonisation des pratiques pour l'évaluation des situations du ministère de l'Agriculture pour lequel sont traitées les ASAP et les ASAA.

ASAP

2022 :

36 commissions –
2884 aides
accordées

2023 :

48 commissions –
3137 aides
accordées

ASAA

2022 :

7 commissions – 324
bénéficiaires

2023 :

6 commissions – 345
bénéficiaires

ASAA Culture

6

commissions

6

bénéficiaires

Ventilation des aides ponctuelles (ASAP) par dominante et par statut pour l'année 2022/2023

	Bénéficiaires		Aides		Cumul aides	
	Nombre	%	Nombre	%	Cumul en €	%
STATUT NON RENSEIGNÉ						
Aide Alimentaire	8	0%	13	1 %	1826 €	0 %
Logement	7	0%	8	0 %	2445 €	0 %
Stage - Mobilité	1	0%	1	0 %	400 €	0 %
Difficultés particulières	3	0%	3	0 %	1200 €	0 %
TOTAL	12	1%	25	1%	5871€	1 %
FRANÇAIS						
Aide Alimentaire	262	14 %	332	11 %	52 457 €	7 %
Logement	247	13 %	266	8 %	90084 €	12 %
Santé	22	1 %	24	1 %	6 505 €	1 %
Transport	18	1 %	18	1 %	5 480 €	1 %
Stage - Mobilité	25	1 %	25	1 %	9 010 €	1 %
Frais d'études	19	1 %	21	1 %	5 700 €	1 %
Rupture Familiale	14	1 %	48	2 %	18.651 €	3 %
Indépendance avérée	40	2 %	222	7 %	37 272 €	5 %
Seul en France	1	0%	1	0%	843	0%
Crédits manquants (année supplémentaire)	1	0%	1	0%	400	0%
Difficultés particulières	44	2 %	46	1%	17 276 €	2 %
TOTAL	601	32 %	1004	32 %	243 680 €	33 %
UNION EUROPÉENNE						
Aide Alimentaire	40	2 %	46	1 %	7089 €	1 %
Logement	26	1 %	29	1 %	9908 €	1 %
Santé	1	0%	1	0%	400	0%
Transport	2	0 %	2	0 %	250 €	0 %
Stage - Mobilité	2	0 %	2	0 %	1000 €	0 %
Frais d'études	4	0%	4	0%	930€	0%
Difficultés particulières	2	0 %	3	0 %	1000 €	0 %
TOTAL	62	3 %	87	3 %	20 577 €	3 %
RÉSIDENT						
Aide Alimentaire	33	2%	38	1%	5755	1%
Logement	22	1%	26	1%	7877	1%
Santé	2	0%	2	0%	700	0%
Transport	3	0%	3	0%	460	0%
Stage - Mobilité	1	0%	1	0%	300	0%
Rupture familiale	3	0%	13	0%	5259€	1%
Difficultés particulières	7	0 %	7	0 %	2820 €	0 %
TOTAL	55	3 %	90	3 %	23 171 €	3 %

	Bénéficiaires		Aides		Cumul aides	
	Nombre	%	Nombre	%	Cumul en €	%
SÉJOUR POUR ÉTUDES						
Aide Alimentaire	690	37%	942	30%	11 279 €	15%
Logement	658	35%	734	23%	253 305 €	34%
Santé	29	2%	32	1%	9 750 €	1%
Transport	10	1%	11	0%	3 350 €	0%
Stage - Mobilité	49	3%	50	2%	19 000 €	3%
Frais d'études	6	0%	6	0%	1 550 €	0%
Seul en France	17	1%	20	1%	6 345 €	1%
Difficultés particulières	58	3%	63	2%	22 851 €	3%
TOTAL	1115	59%	1858	59%	428 881 €	58%
RÉFUGIÉ / PROTECTION SUBSIDIAIRE						
Aide Alimentaire	5	0%	5	0%	700 €	0%
Logement	4	0%	4	0%	1 300 €	0%
Stage - Mobilité	1	0%	1	0%	400 €	0%
Difficultés particulières	1	0%	1	0%	300 €	0%
TOTAL	10	1%	11	0%	2 700 €	0%
AUTRES						
Aide Alimentaire	18	1%	34	1%	6 933 €	1%
Logement	6	0%	9	0%	3 343 €	0%
Transport	5	0%	5	0%	1 395 €	0%
Stage - Mobilité	4	0%	4	0%	1 300 €	0%
Frais d'études	2	0%	2	0%	600 €	0%
Seul en France	1	0%	1	0%	150 €	0%
Difficultés particulières	3	0%	7	0%	2 000 €	0%
TOTAL	30	2%	62	2%	15 721	2%
TOTAL GÉNÉRAL	1 882 bénéficiaires		3137 aides		740 603 €	

Le service social évalue les demandes d'aides ponctuelles pour les Universités du ressort territorial de l'académie de Montpellier. 982 demandes ont ainsi été présentées lors des commissions FSDIE des établissements.

► **Les actions collectives**

Ateliers gestion de budget

Le service social du Crous de Montpellier-Occitanie propose aux étudiants des cinq départements de participer à des actions collectives, d'échange entre pairs sur la gestion du budget, des trucs et astuces pour consommer différemment et sur la connaissance du système bancaire français. En 2023, 10 actions de ce type ont été menées et 12 étudiants ont été accompagnés.

Soutien et renforcement des compétences parentales

Le Crous dispose de 15 logements familles au sein de la résidence Triolet. Cependant, au-delà des étudiants qui logent actuellement dans les logements famille, nombreux sont ceux qui sollicitent directement un rendez-vous avec une assistante de service social pour un soutien à la parentalité (accès aux droits, recherche d'un mode garde etc.). Un travail avec le service logement a permis d'établir une procédure spécifique pour l'attribution et le renouvellement de leur contrat d'hébergement. Le service social a accompagné 23 familles accompagnées au cours de l'année 2023.

► **Les distributions alimentaires**

Pour compléter l'action du Crous auprès des étudiants précaires, des actions de distribution alimentaire sont organisées dans plusieurs villes de l'académie grâce à des partenariats avec des associations étudiantes et humanitaires.

- À Montpellier, un partenariat avec les Restos du Cœur et l'association étudiante le Maset a permis l'ouverture d'un comptoir solidaire en mars 2021 qui distribue des denrées alimentaires à 500 bénéficiaires par mois.
- Grâce à une convention tripartite signée avec la Banque alimentaire de l'Hérault et le syndicat étudiant SCUM, une distribution de produits secs est également organisée tous les 15 jours à Montpellier (200 bénéficiaires tous les 15 jours).
- À Nîmes, le Secours populaire et les Restos du cœur assurent une fois par quinzaine, en alternance, des distributions dans la résidence Saint-Césaire et sur le campus Vauban de l'Université de Nîmes.
- À Perpignan, l'antenne du Secours populaire ouverte dans la cité universitaire Moulin à vent propose aux inscrits des colis pour deux semaines (environ 80 bénéficiaires par semaine). Une épicerie solidaire située en centre-ville accueille également les étudiants. Cette épicerie bénéficie d'un cofinancement du Crous via la CVEC.

02

Le logement

Le Crous est engagé dans de nouveaux programmes de construction sur du foncier d'État sur deux sites : la cité universitaire Boutonnet et celle de la Voie Domitienne. L'année 2023 a toutefois été difficile pour le Crous dans ce domaine. En effet, des difficultés ont été rencontrées sur les deux sites, ayant conduit à l'interruption des travaux pendant plusieurs mois.

LES PROGRAMMES DE CONSTRUCTION À MONTPELLIER

► Boutonnet Lot 1

Le lot 1, situé dans le prolongement de la brasserie Boutonnet, rue Émile Duployé, concerne 72 logements. Ce chantier a été retardé une première fois en 2022 suite au recours de riverains. La signature d'un protocole d'accord avait toutefois permis au Crous de relancer les consultations et de reprendre les travaux. Ce chantier a été interrompu une deuxième fois en 2023, en raison de la résiliation du marché avec la société Fondeville, titulaire du Lot Gros Œuvre. Ainsi, les consultations ont été relancées et le gros œuvre a été attribué à une nouvelle entreprise début 2024.

La livraison est désormais prévue fin 2024.



► Boutonnet Lot 2

Le lot 2, positionné à l'emplacement de la chaufferie du site, porte sur 78 logements.
Le gros œuvre terminé, le chantier suit son cours et la mise en service est prévue pour la **fin 2024**



► La Voie Domitienne

L'opération de la Voie Domitienne se traduit par une reconfiguration complète du site, avec démolition des deux bâtiments de l'entrée existants, création d'un nouvel accueil plus fonctionnel, et construction de 290 logements.

A l'instar du lot 1 de la cité Boutonnet, ce chantier a fait l'objet d'un arrêt en 2023 suite à la résiliation du marché avec la société titulaire du lot Gros œuvre.

Une nouvelle consultation a été relancée début 2024.

La livraison est prévue en 2025.



© Atelier d'Architecture Emmanuel Nebout

LES NOUVELLES PROCÉDURES D'AFFECTATION

L'année 2023 a été tournée vers la poursuite du développement des services en ligne, dans une volonté constante d'amélioration et de simplification des relations et des échanges entre les étudiants, le Crous et les établissements d'enseignement supérieur.

► Les nouveaux services à l'étudiant

Concernant les nouveaux services à disposition des résidents, on peut noter l'arrivée de deux dispositifs permettant une réelle avancée dans le service rendu à l'étudiant :

- **L'application « Witco réparation »** : ce service apporte une évolution notable dans la gestion des pannes. Par le biais d'une application à télécharger sur son téléphone (ou PC), elle permet aux résidents de signaler les pannes sur une plateforme reliée directement aux services techniques avec pour bénéfices :
 - Plus aucun intermédiaire limitant ainsi le risque de perte de la demande ou de mauvaise remontée,
 - Gain de temps dans le traitement des demandes,
 - Historisation et suivi des pannes permettant à l'étudiant d'être informé en temps réel si les travaux sont terminés ou des pièces en commande.

Actuellement opérationnel sur le site de Triolet, le déploiement de l'application « Witco réparation » doit progressivement s'étendre à plusieurs structures d'hébergement.

- **L'EDL, l'état des lieux numérique** : une vraie évolution pour le suivi des logements avec le passage du support papier à la tablette. Désormais, après avoir réalisé son EDL, l'étudiant reçoit directement sur son compte MSE son état lieux d'entrée/sortie en format dématérialisé. Cette solution a été déployée sur un certain nombre de sites pour l'année 2023, avec un objectif de déploiement sur l'ensemble des sites du Crous de Montpellier-Occitanie en 2024.

► Dispositif d'hébergement d'urgence

L'hébergement d'urgence qui était déjà présent via un partenariat avec le SAIEC (Service Accueil International Étudiants Chercheurs) pour l'accompagnement des étudiants internationaux, s'est doté cette année d'un nouveau dispositif à destination des étudiants en situation d'extrême précarité.

Dans le cadre de ce dispositif, le service social, en lien avec le service logement et la cité des Arceaux, propose après étude de la situation de l'étudiant un hébergement temporaire pour des étudiants isolés et en grande détresse. Cette solution permet au service social d'assurer un accompagnement au plus proche pour trouver un hébergement définitif, le plus souvent au sein du Crous.

Avec une facturation de 11 € par nuit, ce dispositif permet d'accueillir jusqu'à 8 personnes dans un logement entièrement aménagé et équipé pour un usage immédiat et limité à 6 nuits au maximum.

LES ÉTUDIANTS LOGÉS DANS LE PARC DU CROUS

La rentrée 2023 s'est traduite par une tension concernant la demande de logement étudiant sur le secteur de Montpellier. Il est à noter que l'affluence au niveau de l'accueil des services centraux baisse sensiblement d'année en année. La demande reste néanmoins soutenue en période de rentrée scolaire, mais la crise sanitaire et la mise place depuis quelques années de la centrale d'appels amènent les étudiants relevant du DSE (Dossier social Étudiant) et les étudiants internationaux à se tourner de plus en plus vers notre plateforme pour la recherche en ligne d'un logement.

Par ailleurs, la résidence Sud @Iternance, réservée aux étudiants en alternance, confirme son attrait et une réponse concrète à des filières de plus en plus nombreuses à proposer des cursus en alternance.

La circulaire nationale du logement a maintenu les critères d'attribution définis les années précédentes :

- la priorité sociale
- le principe d'équité dans le traitement
- la conformité des procédures à réglementation en vigueur.

La commission logement composée de représentants de l'université, du rectorat, de la Vice-Présidente Etudiante et de la direction du Crous s'est réunie le 30 mai 2023 afin de traiter les situations individuelles des étudiants qui ne remplissaient pas les critères pour obtenir un renouvellement.

Pour 2023, la révision de certaines règles de gestion a permis d'affecter un plus grand nombre d'étudiants (+6%) dès la phase d'admission (1er tour) du mois de juin. L'objectif affiché est de poursuivre dans cette démarche afin d'assurer à un maximum d'étudiants dès le 1^{er} tour national, une proposition de logement ferme et définitive pour sécuriser au plus tôt leur rentrée universitaire.



► Les étudiants logés relevant du dossier social étudiant (DSE)

À la rentrée 2023, le parc de logements du Crous de Montpellier se répartit entre 79% d'étudiants relevant du DSE et 21% d'étudiants internationaux. Dans un contexte socio-économique dégradé les étudiants logés relevant du DSE sont majoritairement des boursiers (80%). À l'échelle de l'ensemble des étudiants logés DSE et EI (9831), la proportion des boursiers est de 64% et atteint même 75% avec ceux bénéficiant d'un échelon social ouvrant droit à bourse. Il est à noter un nombre croissant de boursiers sur la quasi-totalité des échelons que l'on peut attribuer partiellement au relèvement des barèmes d'éligibilité.

Dans un contexte de tension sur le logement étudiant particulièrement ciblé sur les mois de septembre et d'octobre, le Crous de Montpellier-Occitanie a été d'autant plus attentif et vigilant à appliquer le principe du critère social énoncé dans la circulaire nationale dans les attributions.

Ainsi, pour 2023, près de 96,5 % (contre 91% en 2022) des étudiants logés relevant du DSE sont boursiers ou ont un échelon social ouvrant droit à la bourse.

Répartition des étudiants logés par échelon de bourse

Échelon de bourse	Nombre d'étudiants logés relevant du DSE	%
0 bis	733	9,61%
1	548	7,19%
2	382	5,01 %
3	467	6,05 %
4	560	7,35 %
5	1238	16,24 %
6	1415	18,57 %
7	966	12,67%
Boursiers	6309	82,69%
Échelon social ouvrant droit à bourse	1137	14,92%
Non boursiers	107	1,40%
Autre public	68*	0,90%
TOTAL GÉNÉRAL	7 621**	100 %

Échelon social ouvrant droit à bourse	Nombre d'étudiants logés
Aide financière suspendue	297
Crédits insuffisants	135
Droits à bourse épuisés	15
Formation non habilitée	667
Non assiduité	10
Ordre de reversement	13

* *Occupants sans contrat

**Hors étudiants internationaux et alternants sur un total de 9 814 occupants

Tout comme l'année précédente, la rentrée 2023 est marquée par un nombre de maintiens (résidents sans contrat au 31 août 2023) élevé même s'il est à noter une très légère baisse (206 contre 217). Par ailleurs, la nouvelle procédure juridique initiée en cours d'année, a permis un traitement plus fluide et plus rapide (2,5 mois contre 4 mois).

On observe également sur la même période (de septembre à décembre) des départs en plus grand nombre des occupants concernés. Une majorité de ces départs concerne principalement des résidents n'ayant plus le statut d'étudiant ainsi que des étudiants en fin de droit logement (plus de 5 années sur le parc Crous).

Répartition des étudiants relevant du DSE logés par établissement d'études

	Nombre d'étudiants logés relevant du DSE	%
UM	2 841	37,61 %
UM3	2 578	34,13 %
UPVD	434	5,74 %
UNIMES	481	6,36 %
Lycées Montpellier	260	3,44 %
Lycées Nîmes	108	1,43 %
MBS	36	0,47 %
Lycées Perpignan	44	0,58 %
Autres établissements	771	10,21 %
TOTAL GÉNÉRAL	7 553*/9 814**	97,86 %

Les étudiants logés relevant du DSE restent majoritairement inscrits dans les universités de l'académie.

* Hors Sud Alternance, occupants sans contrat et EI (étudiants internationaux)

** nombre total des étudiants logés

► Les étudiants internationaux logés

Nombre d'étudiants internationaux logés	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Étudiants Campus France	164	181	171
Étudiants en programme d'échange	538	534	547
Étudiants individuels « Free movers »	1 817	1 707	1 377
TOTAL	2 519	2 422	2 095

On observe une baisse marquée du nombre d'étudiants internationaux (21% contre 24% en 2022). La situation internationale (conflits ukrainiens, situation géopolitique en Afrique, inflation...) impacte particulièrement la présence des étudiants internationaux individuels.

Répartition des étudiants internationaux logés par établissement d'études

Établissement	Nombre d'étudiants Internationaux logés	%
Université de Montpellier	1 117	53,32 %
Université Paul-Valéry Montpellier 3	482	23,00 %
Université de Perpignan Via Domitia	316	15,08 %
Université de Nîmes	58	2,77 %
Autres établissements	122	5,83 %
TOTAL GÉNÉRAL	2095	100 % %

Tout comme les étudiants relevant du DSE, une majorité d'étudiants internationaux sont inscrits dans les 4 universités de l'académie.

► Les étudiants alternants

Taux d'occupation de la résidence Sud @lternance

Mois	2021	2022	2023
Janvier	47 %	99 %	98 %
Février	44 %	96 %	88 %
Mars	56 %	96 %	92 %
Avril	31 %	90 %	87 %
Mai	46 %	66 %	63 %
Juin	38 %	70 %	67 %
Septembre	93 %	95 %	96 %
Octobre	96 %	93 %	92 %
Novembre	96 %	97 %	99 %
Décembre	60 %	55 %	71 %
MOYENNE ANNUELLE (hors juillet-août)	61 %	85,7 %	85,3 %

La résidence Sud @lternance accueille un public d'alternants sur des périodes courtes allant de 1 semaine à 3 mois. Le service logement, étroitement associé à la cité universitaire Voie Domitienne, assure la gestion des demandes, les réservations et de l'entretien pour cette résidence.

Un attrait qui ne se dément pas

Pour cette résidence, 2023 est dans la continuité de 2022 : la demande est toujours présente et progresse encore sur les 4 derniers mois de l'année.

LES RECETTES DE L'ACTIVITÉ

Le tableau ci-dessous présente les recettes des sites de l'hébergement pour les exercices 2021, 2022 et 2023 avec un périmètre d'activité resté inchangé entre 2022 et 2023.

L'exécution des recettes est restée stable : +1 %.

Chiffre d'affaires	Recettes 2021	Recettes 2022	Recettes 2023	Variation 2023-2021	Variation 2023-2022
Site Voie d'Arceaux	7 412 452 €	5 620 808 €	5 772 271 €	-22,1%	2,7%
Site Boutonnet	4 922 427 €	4 977 501 €	4 927 458 €	0,1%	-1,0%
Site La Colombière	4 693 546 €	4 877 819 €	4 882 745 €	4,0%	0,1%
Site Triolet	5 101 180 €	5 157 685 €	5 196 869 €	1,9%	0,8%
Site Vert-Bois	5 208 948 €	5 406 648 €	5 353 656 €	2,8%	-1,0%
TOTAL MONTPELLIER	27 338 553 €	26 040 461 €	26 132 998 €	-4,4%	0,4%
SITES NÎMES	2 694 044 €	2 708 812 €	2 958 280 €	9,8%	9,2%
SITES MENDE	5 116 €	11 504 €	21 470 €	319,7%	86,6%
SITES PERPIGNAN	3 312 309 €	3 412 944 €	3 405 186 €	2,8%	-0,2%
TOTAL GÉNÉRAL CROUS	33 350 022 €	32 174 583 €	32 517 934 €	-2,5%	1,1%

L'ensemble des sites génère un chiffre d'affaires de 32 517 934 €, en légère hausse de 1,1 % par rapport à l'exercice 2022, pour un montant de 343 351 €.

Deux sites présentent une forte hausse de leur chiffre d'affaires : le site de Nîmes qui est en hausse de 9,2%, notamment grâce au fonctionnement sur une année pleine de de la résidence Saint-Césaire, et le site de Mende qui semble prendre son essor en cette année 2023 avec une augmentation de 86,6%.

Les recettes des autres sites restent stables (entre -2.7 et +0,8%).

L'augmentation du chiffre d'affaires de l'hébergement s'explique par la hausse des taux d'occupation notamment en cités (+1,5%)

► L'évolution des taux d'occupation

L'amélioration des taux d'occupation est en grande partie due au site de Nîmes qui bénéficie du succès de la résidence Saint-Césaire, et qui, comparé à 2022, ne souffre plus du handicap que représentait la Cité Matisse. Au total, le taux d'occupation progresse de 1.2 % pour s'élever à 87.7 %. Cette amélioration est à mettre en rapport avec la pression générale sur les loyers et l'attractivité relative plus importante de ce fait des logements proposés par le Crous.

Taux d'occupation des logements	Taux d'occupation 2021	Taux d'occupation 2022	Taux d'occupation 2023
Site Voie d'Arceaux	85,1%	85,2%	86,6%
Site Boutonnet	90,8%	91,5%	89,9%
Site La Colombière	86,3%	89,3%	88,6%
Site Triolet	89,7%	90,4%	88,8%
Site Vert-Bois	88,4%	91,6%	90,1%
TOTAL MONTPELLIER	88,1%	89,4%	88,7%
SITES NIMES	79,1%	67,4%	86,7%
SITES MENDE	56,3%	45,4%	78,8%
SITES PERPIGNAN	78,5%	82,2%	80,7%
TOTAL GENERAL MONTPELLIER/NIMES/PERPIGNAN	86,4%	86,5%	87,7%

Le taux d'occupation de la résidence Sud@lternance progresse encore de plus de 3 points.

<u>Sud @lternance</u>	2021	2022	2023
Taux d'occupation (sur 12 mois)	56,6%	76,8%	80,0%

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITÉ

Les dépenses de fonctionnement sont en baisse de 9 % par rapport à l'exercice précédent. Il à noter que la hausse des dépenses est beaucoup plus forte que celle des recettes. Point de vigilance pour l'avenir, car le taux de couverture des dépenses a baissé de 133% à 124% avec un excédent qui diminue de 2,3 M€ entre 2022 et 2023.

CP	2021	2022	2023	Variation 2023-2021	Variation 2023-2022
Masse salariale	8 288 308 €	8 328 265 €	8 749 723 €	5,6%	5,1%
CAS pension	-	1 154 079 €	1 180 346 €		2,2%
Entretien équipement	4 125 462 €	2 728 311 €	2 324 773 €	-43,6%	-14,8%
Frais généraux	2 856 463 €	3 267 067 €	3 599 650 €	26,0%	10,2%
Loyers et charges versées	7 769 803 €	6 227 281 €	6 338 293 €	-18,4%	1,8%
Participation financière	59 178 €	14 600 €	13 054 €	-77,9%	-10,6%
Viabilisation	3 717 149 €	4 355 530 €	6 203 781 €	66,9%	42,4%
TOTAL	26 816 364 €	26 075 133 €	28 409 621 €	5,9%	9,0%

La masse salariale liée à l'activité de l'hébergement est en augmentation de 5,1%. Le poste CAS (Compte d'affectation spéciale) pension est lui stable.

- Le poste 'Entretien équipement' est en baisse de 14,8% par rapport à 2022.
- Le poste 'frais généraux' augmente de 10,2% par rapport à 2022.
- Le poste 'Loyers et charges versés' est quasiment stable (+1,8%).
- Le poste 'participation financière' baisse de 10,6%.

► Les dépenses de fluides de l'hébergement

Si l'on s'en tient aux dépenses de fluides de l'activité hébergement au sens strict, en voici les éléments, retracés en euros, pour les années 2022 et 2023.

Principaux postes de fluides		2022	2023	Variation 2022-2023
60611	Électricité	1 811 443 €	3 196 178.42€	+76.44 %
60613	Gaz	856 385 €	1 891 075€	+120.82 %
60617	Eau	1 433 544 €	1 341 389.73€	-6.43 %

En raison de la hausse des coûts unitaires, la dépense est plus élevée sur les deux postes électricité et gaz. La dépense d'eau baisse quant à elle de 6,43 % malgré le taux d'occupation supérieur des structures.

► **L'animation de la vie en résidence**

Les soirées d'accueil des résidents de Nîmes, Montpellier et Perpignan

Les traditionnelles soirées d'accueil des résidents qui se déroulent à chaque rentrée universitaire, ont évolué depuis 2022 avec la présence d'un village santé-bien être composé de stands représentant le Crous ou ses partenaires. A cette occasion, l'équipe Sport Crous a informé les nouveaux résidents des activités de chaque cité, la FFSU a proposé de se faire plaisir grâce à son vélo smoothie, l'association Avenir Santé a sensibilisé ce public aux risques festifs et aux addictions. L'ambiance était joyeuse et les buffets réalisés par la restauration Crous ont, comme à leur habitude, connu un grand succès. A Montpellier les soirées se sont achevées sur des moments très festifs grâce aux concerts des groupes issus des ateliers de pratiques artistiques du service culturel. A Nîmes et Perpignan Dj et groupe de musique latine ont fait danser les résidents.

Les volontaires en service civique

Chargée de dynamiser de la vie en résidence universitaire, une équipe de 27 étudiants référents s'est mobilisée toute l'année pour animer leur cité universitaire tout en accompagnant et informer les résidents en difficulté. A Nîmes 9 volontaires en service civique ont également assuré cette mission qui se déployait aussi en restauration universitaire. Des animations ludiques, des activités culturelles, des projets solidaires ou encore des actions écocitoyennes ont été réalisés. Bravo à eux !

ZOOM SUR : LE PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Le Crous s'est engagé en 2022 dans une démarche globale visant à favoriser la transition écologique en réduisant l'empreinte carbone de ses activités. Le plan de sobriété énergétique du Crous s'inscrit dans une démarche plus globale que la seule gestion de l'énergie. En effet, le Crous a choisi d'inclure la question des consommations d'eau dans la démarche d'élaboration de son plan de sobriété. Un objectif de réduction de 10 % des consommations entre 2019 et 2024 a été fixé. Il semble donc utile de faire un point sur les consommations et dépenses totales de fluides du Crous en 2023, toutes activités confondues (hébergement, restauration et services centraux).

Postes de fluides	2019	2022	2023	Objectif 2024
Gaz (MWh)	17 868,24	16 239,557	16 817,491	16 081,42
Électricité (MWh)	12 448,94	12 990,86	11 612,205	11 204,04
Eau (m3)	421 196	432 065	402 320	379 076

Malgré une légère augmentation par rapport en 2022, la consommation de gaz reste en baisse par rapport à 2019 et se rapproche de l'objectif fixé pour 2024. La consommation d'eau et d'électricité est quant à elle moindre qu'en 2022 et se rapproche également de l'objectif fixé.

Consommation d'électricité toutes activités confondues	2022	2023	Variation 2022-2023
Consommation	12 990 860 kWh	11 612 205 kWh	-10,61 %
Coûts	2 232 791,02 €	3 969 721,46 €	+77,79 %

Malgré une baisse de consommation d'électricité, la dépense a augmenté de plus de 77 % en 2023 en raison de la hausse des coûts unitaires.

► Décret tertiaire

Le Crous doit répondre au décret tertiaire issu de la loi Elan sur les bâtiments tertiaires de plus de 1000 m². Les bâtiments concernés sont :

- Les services centraux à Montpellier,
- Les 4 restaurants universitaires localisés à Montpellier
- Le restaurant universitaire localisé à Nîmes
- Le restaurant universitaire localisé à Perpignan

La volonté du Crous est d'atteindre l'objectif 2050 en 2030 à savoir un gain de **60%** d'énergie. Les travaux menés jusqu'à ce jour via les appels à projets ont amené à atteindre les 60% d'économie d'énergie sur le bâtiment des services centraux (année de référence 2012).

Les restaurants de Nîmes, Perpignan et Vert-Bois sur Montpellier, des travaux de réhabilitation énergétique devront être planifiés entre 2026 et 2030 afin d'être conforme au décret tertiaire.

En 2024, le Crous se lancera dans la décarbonation de ses énergies. Afin d'entrer dans cette démarche, une étude a été lancée avec la Métropole de Montpellier via la SA3M pour raccorder d'ici 2025 les cités Triolet, Voie Domitienne et Colombière sur le nouveau réseau de chaleur urbain.

Ce nouveau réseau de chaleur va être mis en place par la métropole (début des travaux en 2024 et une mise en service en 2025) qui aura comme production de chaleur une chaufferie bois et un appoint gaz - le taux de décarbonation annoncée sera de 80% en 2025 et 100% en 2027 (passage au gaz vert décarboné).

Cette action permettra de supprimer les chaufferies fonctionnant au gaz naturel, limiter la maintenance et supprimera les obligations réglementaires en terme ICPE.

Par la suite, la cité et le restaurant Vert-Bois pourront être raccordés en 2030 sur une nouvelle antenne du réseau de chaleur urbain.

Le restaurant Richter est déjà raccordé depuis 2015 au réseau de chaleur urbain de la métropole.

La résidence et le restaurant St Césaire à Nîmes ont été raccordés en 2022 sur le réseau de chaleur urbain de la métropole de Nîmes.

Le raccordement des cités universitaires et restaurants sur les réseaux de chaleur urbain de Montpellier et de Nîmes doit conduire à un gain de rejet de gaz à effet de serre de 46,93% en 2025 et avoisinera les 64,34% en 2030.

03

La restauration

La fréquentation des structures de restauration a augmenté considérablement durant l'exercice 2023.

Le chiffre d'affaires de l'année 2023 a égalé celui de 2019 en atteignant les 8 300 000 €. Cette forte augmentation s'explique en grande partie par la forte attractivité du repas à 1 €.

Le Crous de Montpellier-Occitanie a servi 1 885 261 repas et formules en 2022 et se classe au second rang au niveau national derrière le Crous de Rennes. L'activité de la restauration s'est recentrée autour de la restauration sociale que ce soit pour le service du midi ou celui du soir. Ce dernier est devenu un enjeu fort également avec une augmentation de 102 % par rapport à l'exercice 2021.

En cette période d'activité très dense, l'implication forte des équipes et leur adaptation rapide à ce nouvel environnement a permis d'accompagner les étudiants toujours plus nombreux à fréquenter les restaurants et cafétérias tout en continuant à leur servir des prestations de qualité.

LA POURSUITE DES INVESTISSEMENTS

Les opérations d'investissement menées en 2023

2 054 306 €

d'investissements
réalisés en 2023

Durant l'exercice 2023, trois investissements majeurs ont été menés en matière de restauration :

- À Montpellier, une nouvelle brasserie a été ouverte sur le site Veyrassi, et le restaurant universitaire de Triolet a été complètement rénové.
- À Nîmes, la cafétéria Hoche a également été rénovée.
- A Béziers, le restaurant universitaire de Béziers a été repris en gestion par le Crous, entraînant notamment des frais pour l'équipement du restaurant.

L'ensemble des investissements réalisés en 2023 pour l'activité restauration s'élève à 2 054 306€ répartis comme suit :

- 368 000 € engagés sur compte de charges communes restauration pour l'équipement des différents sites
- 1 686 306 € en investissement engagés au titre des diverses opérations pluriannuelles dont :
 - 120 000 € pour la cafétéria Hoche à Nîmes
 - 347 227 € pour la brasserie Veyrassi
 - 69 079 € pour la cafétéria Aquarium à Perpignan
 - 1 150 000 € pour le restaurant Triolet

► **La transformation de la cafétéria Hoche à Nîmes**

La rénovation de la cafétéria située sur le site Hoche de l'Université de Nîmes a été réalisée en septembre 2023. Le mode de distribution prévu au comptoir a été transformé en libre-service, permettant de fluidifier le passage des étudiants en période d'affluence.



► **La rénovation du restaurant Triolet**

Le Crous a mené la phase 2 du chantier de réhabilitation lourde du restaurant Triolet en maîtrise d'ouvrage directe, pour un montant de 3 300 000 € TDC (Toutes Dépenses Confondues) - dont 2 150 000 € financés par le CNOUS. Cette opération a consisté à réhabiliter toute la zone cuisine, intégrant la remise en conformité sanitaire et le désamiantage de cette zone.



Pour mémoire, la phase 1 du chantier consistait au remplacement des menuiseries extérieures et au réaménagement du parvis pour un montant de 1 258 000 € TDC. Cette opération avait été réceptionnée en 2021.

► L'ouverture de la brasserie Veyrassi

La brasserie Veyrassi, liée à la résidence du même nom a été livrée dans le courant de l'année 2022 par le bailleur social CDC-Habitat à la suite de malfaçons qui ont conduit à des expertises longues et à la réalisation de travaux différés dans le temps. L'ensemble des travaux supplémentaires effectués au sein de la brasserie et des salles communes représente un montant de 347 000 € hors mobiliers, électroménagers et matériels de cuisine. Son coût de revient s'est élevé à 365 000 €.

La brasserie, inaugurée en 2023, propose 130 places assises, et est ouverte toute la journée de 7h30 à 20h. Elle propose une offre de petit-déjeuner, une restauration traditionnelle le temps du midi (en ligne avec hors d'œuvre, desserts, plats chauds dont un plat végétarien tous les jours) et une vente à emporter tout au long de la journée (sandwichs, salades composées et plats cuisinés fabriqués sur le restaurant Vert Bois). Sur l'année 2023, la brasserie Veyrassi a distribué 82 807 équivalents repas, soit une moyenne de 425 équivalents repas par jour d'ouverture, dont 69 941 repas étudiants et dans ces repas étudiants 47 262 repas à 1€.



► La reprise du restaurant universitaire de Béziers

En août 2023, le Crous de Montpellier a repris la gestion du restaurant Du Guesclin de Béziers, jusqu'alors exploité par une société de restauration collective.

Cette reprise en gestion a été accompagnée d'un investissement de 55 134 € pour des compléments d'équipement, notamment l'achat d'un four mixte, d'une ligne de self et de mobilier de tri sélectif.

Le site dispose d'une capacité de 232 places assises. Sur la période de septembre à décembre 2023 un total de 22 000 équivalents repas ont été distribués sur ce site, soit une moyenne de 285 repas par jour d'ouverture, avec un total de 19 505 repas étudiants dont 12 144 repas à 1 €. En 2022, l'exploitant avait distribué sur la même période 16 000 repas étudiants soit une augmentation de l'activité de 22%.



ZOOM

SUR L'INAUGURATION DE LA BRASSERIE PINEDE

En visite à Nîmes le 31 août 2023, Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche a profité de son déplacement pour inaugurer la brasserie Pinède, livrée en janvier 2022 sur le campus Vauban de l'Unîmes, en remplacement de l'ancienne cafétéria Vauban. En 2023, ce sont 83 553 repas au total qui ont été servis dans la brasserie.



LA POURSUITE DES ACTIONS EN MATIERE D'ECO-RESPONSABILITE

► L'utilisation de vaisselle durable

Poursuivant son action lancée en 2019, le Crous de Montpellier-Occitanie étoffe sa gamme et propose désormais également des mugs isothermes et des sacs. En 2023, 719 gourdes et mugs ont été vendus. Le pourcentage de boissons chaudes vendues sans contenant est de 34,3 %.

Depuis janvier 2023, des tasses en porcelaine sont proposées aux convives qui prennent leurs boissons sur place dans les sites de restauration du Crous de Montpellier-Occitanie.



► Mon Restau Responsable®

Mon Restau Responsable® a été créé par la fondation Nicolas Hulot et le réseau Restau'Co : il s'agit d'un outil gratuit visant à aider les structures de restauration collective à valoriser leurs bonnes pratiques en matière d'écoresponsabilité et à définir des axes de progrès. Les structures qui s'engagent présentent leurs objectifs au cours d'une séance publique d'engagement, au bout de deux ans une séance publique de garantie est organisée pour dresser le bilan de l'atteinte des objectifs fixés et en définir de nouveaux.

En septembre 2021, une charte d'engagement a été signée avec un accord tripartite entre Restau'Co, la fondation Nicolas Hulot et le Crous, visant entre autres à ce que fin 2023, chaque Crous ait au moins engagé un de ses restaurants dans la démarche.

Le Crous de Montpellier-Occitanie a engagé son premier restaurant (Vert Bois à Montpellier) en juin 2022.

L'année 2023 a été marquée par l'engagement du restaurant universitaire de Perpignan et des sites de restauration traditionnelle de Nîmes : la brasserie de la Pinède et le restaurant Saint Césaire.



Cette démarche sera étendue aux autres restaurants avec l'objectif qu'ils se soient tous inscrits dans cette dynamique avant l'été 2024 : les restaurants de Centre-Sud, le restaurant de Béziers, repris en gestion à la rentrée 2023 et le restaurant Triolet. En parallèle, le restaurant Vert Bois organisera sa séance publique de garantie.

► Dons alimentaires et partenariat avec l'AHM

Dans le cadre d'une démarche globale écoresponsable, le Crous de Montpellier-Occitanie œuvre contre le gaspillage alimentaire. Plusieurs actions ont déjà été entreprises notamment sur les sites de restauration nomade (les cafétérias) avec la mise en place d'une offre -50% une heure avant la fermeture pour les produits arrivant à date et le partenariat avec l'Association Humanitaire de Montpellier (AHM) mis en place par convention en 2019. Une nouvelle convention a été signée en juillet 2023 permettant notamment d'élargir les périodes de collecte.

Les bénévoles de l'AHM se déplacent afin de récupérer les invendus tous les jours à la cafétéria Richter et deux jours par semaine (le mardi et le vendredi) sur les cafétérias de l'S'Pace et de l'INSPE. Les responsables de sites ont depuis la rentrée de septembre 2023 la possibilité de contacter l'association sur les autres jours en cas de surplus de marchandise. Ne sont concernés que les produits issus des ateliers du Crous, qui sont emballés, étiquetés et avec une date limite de consommation (DLC) : sandwiches, salades composées, cups entrées et plats cuisinés mono portions.

Sur l'année 2023, plus de 9 500 produits ont ainsi été redistribués (environ 4 000 sur le premier semestre 2023 et un peu plus de 5 500 sur le deuxième semestre).

► Trophées de la nutrition durable

À l'automne 2022, le Crous de Montpellier- Occitanie a candidaté au concours « Les Trophées de la nutrition durable » organisé par l'association Bleu Blanc Cœur, avec le soutien du Réseau Restau'Co. Ce concours récompense les collectivités engagées dans une démarche d'achats qui vise à améliorer l'impact nutritionnel et environnemental de leurs repas.

Plusieurs critères étaient pris en compte par le jury :

- Les animations et les moyens de communication sur « Bleu Blanc Cœur ».
- La diversité des produits Bleu Blanc Cœur (une sélection de recettes avait été jointe au dossier de candidature)
- Les volumes d'achats de produits Blanc Cœur, pris en compte également de façon globale la part d'achat de produits dits de qualité (IGP, AOP, AOC, Bio)

Le Crous de Montpellier- Occitanie est le lauréat 2023 dans la catégorie « restauration en gestion directe ». Le prix a été remis au Salon de l'Agriculture le 1er mars 2023. À noter que les Crous de Lorraine et d'Aix-Marseille Avignon sont arrivés en 2ème et 3ème place saluant ainsi l'engagement du réseau des œuvres dans une démarche d'achats alimentaires responsables.



ZOOM

SUR LE DEPLOIEMENT DE TRAQFOOD

Traqfood est une solution dématérialisée du plan de maîtrise sanitaire (PMS). Les sites qui en sont équipés effectuent ainsi sur des tablettes mises à disposition l'ensemble des enregistrements obligatoires : températures des enceintes frigorifiques, températures des produits, planning de nettoyage, contrôles des huiles de friture, photos de traçabilité des contrôles à réception. Cela assure un gain de temps, un gain de place mais aussi un meilleur suivi : les données sont enregistrées sur un serveur, et sont consultables à distance depuis le back office de l'application (par le Directeur de l'Unité de Gestion et le service qualité).

Les sites qui ont des chambres froides sont dotés de capteurs de températures. Les températures sont prises toutes les 15 minutes et deux ou trois relevés suivant les sites sont enregistrés dans les tablettes pour la traçabilité.

Le déploiement a été initié en novembre 2020. À la fin de l'année 2023 - à l'exception de la brasserie Boutonnet dont le personnel sera formé début 2024, mais qui dispose déjà des capteurs-, l'ensemble des sites de restauration du Crous de Montpellier – Occitanie sont passés sur Traqfood. Le parc s'élève ainsi de 52 tablettes et de 82 capteurs en place.

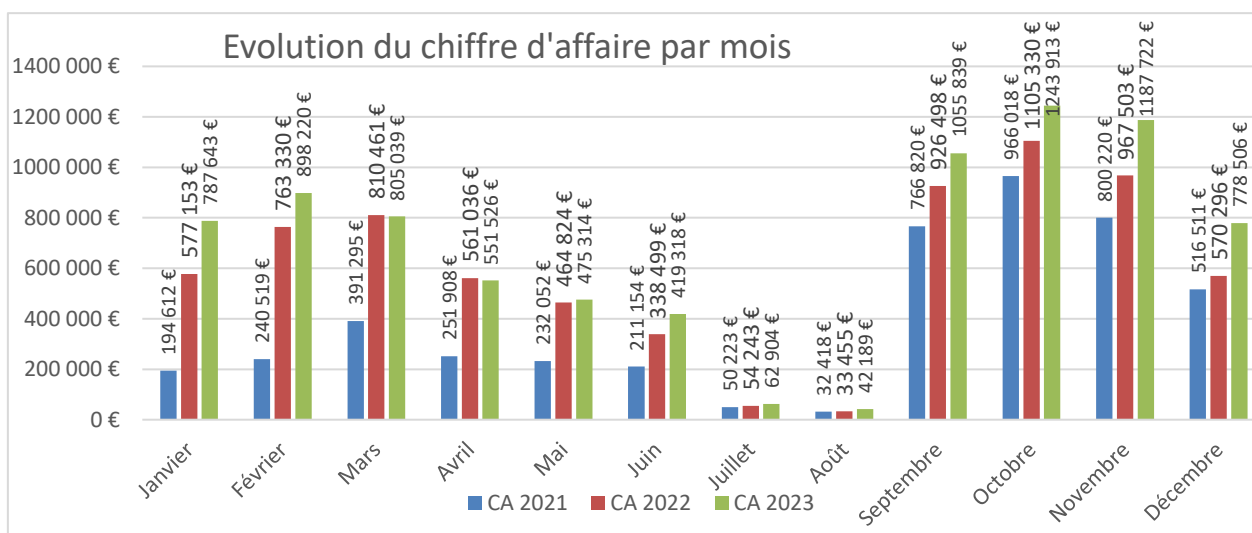


LES RESULTATS ECONOMIQUES ET LA COUVERTURE TERRITORIALE

► Les recettes de l'activité

Libellé Restaurant Universitaire	Chiffres d'affaires		
	Recettes HT	Recettes Repas	Recettes hors repas
Brasserie Boutonnet	1 037 448,96 €	841 148,85 €	196 300,11 €
Cafétéria Richter	198 137,77 €	57 627,16 €	140 510,61 €
Cafétéria ESPE 34	119 729,84 €	25 237,05 €	94 492,79 €
Cafétéria St Charles	212 801,34 €	63 794,98 €	149 006,36 €
Cafétéria Fac de droit	255 063,23 €	77 565,01 €	177 498,22 €
RU Richter	471 111,24 €	433 965,52 €	37 145,72 €
Total Centre Sud	2 294 292,38 €	1 499 338,57 €	794 953,81 €
RU Triolet	171 392,73 €	156 903,20 €	14 489,53 €
Brasserie Triolet	71 741,20 €	68 238,95 €	3 502,25 €
Pizzéria Triolet	59 654,03 €	55 641,00 €	4 013,03 €
Cafétéria Trioletto	332 650,42 €	147 868,01 €	184 782,41 €
Cafétéria Chimie-Balard	96 526,87 €	24 834,74 €	71 692,13 €
S'Pace Flahault	866 768,74 €	254 234,71 €	612 534,03 €
Cafétéria La Passerelle	259 936,33 €	77 883,62 €	182 052,71 €
Cafétéria Medecine Montpellier	406 055,30 €	96 853,22 €	309 202,08 €
Cafétéria Alternance	54 878,07 €	25 604,59 €	29 273,48 €
Total Triolet	2 319 603,69 €	908 062,04 €	1 411 541,65 €
Campus café	541 297,91 €	397 161,46 €	144 136,45 €
Ru Vert-bois	571 813,19 €	548 636,98 €	23 176,21 €
Brasserie Ondontologie	102 328,19 €	94 719,78 €	7 608,41 €
Brasserie Veyrassi	164 559,83 €	125 378,87 €	39 180,96 €
Cafétéria STAPS	95 511,30 €	24 717,45 €	70 793,85 €
Cafétéria UM3	415 563,04 €	91 674,74 €	323 888,30 €
Total Vert-bois	1 891 073,46 €	1 282 289,28 €	608 784,18 €
Total Montpellier	6 504 969,53 €	3 689 689,89 €	2 815 279,64 €
RU Duguesclin	44 602,92 €	43 211,20 €	1 391,72 €
RU Saint Césaire	211 883,56 €	134 781,52 €	77 102,04 €
Cafétéria Saint Césaire	11 918,51 €	10 548,66 €	1 369,85 €
Cafétéria des Carmes	28 972,75 €	18 259,70 €	10 713,05 €
Brasserie Pinède	326 570,60 €	143 695,12 €	182 875,48 €
Cafétéria Hoche	66 352,81 €	27 328,35 €	39 024,46 €
Cafétéria La Parenthèse	186 176,44 €	42 683,13 €	143 493,31 €
Cafétéria Médecine	155 112,08 €	72 238,58 €	82 873,50 €
Total Nîmes	986 986,75 €	449 535,06 €	537 451,69 €
RU Perpignan	301 333,69 €	242 584,94 €	58 748,75 €
Brasserie perpignan	74 530,14 €	71 371,28 €	3 158,86 €
Brasserie Le Mille Pâtes	54 100,63 €	44 871,13 €	9 229,50 €
Cafétéria Aquarium	292 335,79 €	36 943,78 €	255 392,01 €
Cafétéria Mailly	39 256,90 €	17 707,54 €	21 549,36 €
Cafétéria BU Perpignan	10 218,18 €	10 135,92 €	82,26 €
Total Perpignan	771 775,33 €	423 614,59 €	348 160,74 €
TOTAL	8 308 334,53 €	4 606 050,74 €	3 702 283,79 €

Site restauration	CA 2021	CA 2022	CA 2023	VARIATION 2023/2021	VARIATION 2023/2022
CENTRE-SUD	1 286 389 €	1 924 824 €	2 294 318 €	78,4%	19,2%
TRIOLET	1 465 897 €	2 250 397 €	2 319 275 €	58,2%	3,1%
VERT BOIS	955 741 €	1 526 927 €	1 891 195 €	97,9%	23,9%
TOTAL MONTPELLIER	3 708 027 €	5 702 148 €	6 504 788 €	75,4%	14,1%
BEZIERS	0 €	0 €	44 603 €		
NIMES	522 942 €	807 451 €	986 966 €	88,7%	22,2%
PERPIGNAN	422 782 €	663 029 €	771 775 €	82,5%	16,4%
TOTAL GENERAL	4 653 751 €	7 172 628 €	8 308 132 €	78,5%	15,8%



L'activité restauration affiche encore une forte hausse en 2023 sur l'ensemble des sites, même sur Triolet qui aura pourtant été fermé pendant près de 6 mois.

La brasserie Veyrassi à Montpellier a été ouverte le 9 janvier 2023 en renfort de la cafétéria STAPS devenue trop petite.

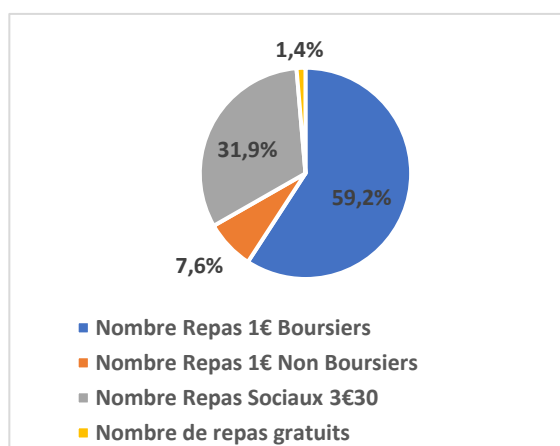
La cafétéria libre-service provisoire de Mailly sur le site de Perpignan mise en service en septembre 2022, dans l'attente de l'ouverture de la cafétéria « le pigeonier » prévue en 2024, a bénéficié d'un fonctionnement sur l'intégralité de l'année.

De plus, depuis septembre 2023 le Crous a repris la gestion du RU Duguesclin à Béziers.

Le périmètre de l'activité a donc quelque peu évolué au cours de l'exercice.

L'évolution du chiffre d'affaires mensuel montre une forte augmentation chaque mois à l'exception des mois d'été, juillet et août où la hausse reste mesurée par rapport à l'exercice précédent.

	Nombre repas 1 € boursiers	Nombre repas 1 € non-boursiers	Nombre repas sociaux 3,30 €	Nombre repas gratuits	TOTAL REPAS ÉTUDIANTS
Sites de Montpellier	1 123 103	161 180	598 636	26 204	1 909 123
Site de Béziers	11 666	478	7 360	-	19 504
Sites de Nîmes	147 889	7 456	78 937	1 919	236 201
Sites de Perpignan	114 114	9 446	68 017	4 005	195 582
TOTAL GÉNÉRAL	1 396 772	178 560	752 950	32 128	2 360 410



Près de 60% des repas pris sont des repas à 1€.
Seuls 32% des repas pris sont des repas à 3,30€.

La restauration du soir

Le nombre de repas servis le soir (après 18heures) est passé de 73 408 équivalents repas en 2019 à 418 036 en 2023.

A noter que le nombre de repas servis pendant la crise n'est pas significatif. Durant la période de couvre-feu pour permettre aux étudiants de prendre leur repas du soir, ils pouvaient acheter deux repas sur le service de midi. Cette dérogation a pris fin en septembre 2022. Les comparaisons avec les exercices 2021 et 2022 n'apparaissent donc pas pertinentes.

On notera avec satisfaction la forte hausse de l'activité du soir par rapport à 2019, témoignage du succès du repas à 1 € auprès des étudiants.

Restauration du soir		
	CA	Dont repas 1 €
2023	647 855	318 115
2022	370 787	166 919
Variation 2023/2022	+ 74,7%	+ 90,6%

► Les dépenses de l'activité

Les dépenses liées à l'activité restauration affichent une hausse globale de 19,8 % par rapport à l'exercice précédent. Les postes qui augmentent le plus sont l'alimentaire : +37 % par rapport à 2022 et + 90% par rapport à 2021, et la viabilisation : +64% par rapport à 2022 et +179 % par rapport à 2021.

CP	2021	2022	2023	Variation 2023-2021	Variation 2023-2022
Masse salariale	7 003 551 €	8 243 632 €	8 945 703 €	27,7%	8,5%
CAS Pension	-	1 031 159 €	1 138 607 €		10,4%
Dépenses alimentaires	3 686 178 €	5 125 647 €	7 023 139 €	90,5%	37,0%
Viabilisation	355 022 €	604 942 €	990 447 €	179,0%	63,7%
Entretien équipement	764 254 €	727 646 €	716 643 €	-6,2%	-1,5%
Locations	532 244 €	551 860 €	553 640 €	4,0%	0,3%
Frais généraux	1 033 701 €	946 727 €	1 231 630 €	19,1%	30,1%
Participations financières	226 298 €	199 967 €	287 268 €	26,9%	43,7%
TOTAL	13 601 247 €	17 431 581 €	20 887 075 €	53,6%	19,8%

La **masse salariale** augmente de 8,7 %. Outre les mesures RH mises en œuvre au cours de l'exercice 2023 (augmentation du point d'indice, mesures bas salaires...), le niveau accru de l'activité restauration a été corrélé à une hausse des recrutements, notamment en CDD pour faire face aux besoins des structures.

Les **dépenses alimentaires** : 7 023 139 €, soit +37 % par rapport à 2022. Cette hausse importante est liée à l'augmentation de l'activité et à l'inflation des marchés alimentaires.

Le tableau ci-dessous permet de constater les plus fortes hausses de produits utilisés dans la confection des menus. Les prix qui figurent dans ce tableau sont les prix HT du marché.

Le **coût denrées** est en hausse de 13,6 % soit +24 centimes par rapport à 2022 par équivalent repas étudiant. L'augmentation des prix d'achat des denrées est la principale raison de cette augmentation.

Le poste **viabilisation** est en forte hausse : +59 % soit 354 000€ supplémentaires. Cette augmentation est à mettre en partie en parallèle avec la forte augmentation de l'activité (+18%) mais c'est l'augmentation des tarifs d'électricité et de gaz qui explique la plus grande partie de cette progression.

Principaux postes de fluides

	2022	2023	Variation 2022-2023
Électricité	501 727 €	773 543 €	54 %
Gaz	74 864 €	121 013 €	62 %
Eau	48 422 €	35 010 €	-28 %
TOTAL	625 013 €	929 567 €	49 %

Consommation électrique

	2022	2023	Variation 2022-2023
Consommation électrique facturée (kWh)	2 425 105	2 246 723	-7 %

Volume gaz

	2022	2023	Variation 2022-2023
Volume gaz facturé (m³)	101 263 m³	83 404 m³	-18 %

Volume eau

	2022	2023	Variation 2022-2023
Volume eau facturé (m³)	13 151 m³	9 865 m³	-25 %

► Le maillage territorial

Le Crous de Montpellier-Occitanie fournit l'essentiel de ses services à travers des restaurants, des brasseries et des cafétérias qu'il exploite en gestion directe sur les villes de Montpellier, Nîmes, Perpignan, Béziers et Narbonne. Cependant, les restaurants agréés, répartis sur l'ensemble de l'académie, offrent la possibilité aux étudiants de nombreuses autres villes de pouvoir obtenir le tarif social de 3,30 € ou 1 €.

Restaurant agréé		Nombre de repas étudiants 3,30 €	Nombre de repas étudiants 1€
Centre hospitalier Alès - Cévennes	Alès	3 754	2 195
Centre hospitalier Louis-Pasteur	Bagnols S/ Cèze	1 892	1 205
Laboratoire Arago	Banyuls S/ Mer	9 395	2 228
Restaurant Du Guesclin	Béziers	5 977	9 687
Lycée Charlemagne (LEGTA)	Carcassonne	2 514	2 766
RIAC	Carcassonne	2 826	3 262
Lycée climatique et sportif Coubertin	Font-Romeu	2 737	3 615
Hôpital Lozère (IFSIL)	Mende	2 248	584
Lycée Chaptal	Mende	-	33
FAIRE-ESS (ex IRTS)	Montpellier	1 697	5 203
Centre hospitalier (IFSI)	Narbonne	3 164	2 982
Lycée Louise-Michel	Narbonne	3 545	5 929
Centre hospitalier général	Perpignan	101	1 021
Lycée Joliot-Curie	Sète	3 021	5 937
Centre hospitalier général (IFSI)	Sète	2 040	3 691
TOTAL GÉNÉRAL		44 911	50 338

* la subvention du repas 1 € boursier est égale à la subvention du repas traditionnel de 3,30 € augmenté de 2,30 € (compensation de l'État)

Le périmètre d'activité a changé en 2023 par rapport à 2022.

En effet, le Restaurant Du Guesclin de Béziers a été repris en gestion directe par le Crous et l'agrément du lycée Charlemagne à Carcassonne a été remplacé par celui du RIAC (Restaurant Inter Administratif de Carcassonne).

La subvention versée s'élève cette année à 232 138 € contre 226 758 € en 2022, 162 686 € en 2021 et 121 599 € en 2020. Sur les 12 structures qui n'ont pas changé de fonctionnement, l'augmentation de fréquentation est de 23%.

04

La CVEC et la vie de campus

Après cinq années d'existence, la Contribution Vie Etudiante et de Campus a trouvé en 2023 son rythme de croisière. Que ce soit dans les universités de l'académie ou au Crous, la dépense correspond désormais à la recette annuelle de chaque établissement.

La pérennisation des projets structurants associée au développement d'actions nouvelles notamment en faveur des territoires, illustrent la stratégie du Crous en faveur de l'amélioration de conditions de vie de tous les étudiants. Le bien-être, la santé et le lien social sont les leitmotivs de tous les projets.

Bilan CVEC 2023

	AE	CP
Sport	249 884 €	221 127 €
Santé & bien-être	162 067 €	119 908 €
Subventions projets étudiants / établissements	170 063 €	164 311 €
Actions en cités et résidences	127 635 €	115 659 €
Social	4 007 €	4 294 €
Relais vie étudiante dans l'académie	101 134 €	80 713 €
Ressources humaines	54 774 €	54 774 €
Culture	26 256 €	21 901 €
Transition écologique et lutte contre les violences	138 592 €	67 372 €
TOTAL	1 034 413 €	850 058 €

**MONTANT CVEC REVENANT AU CROUS
EN 2023**

1 011 531€

Retrouvez le détail des projets mis en œuvre grâce à la CVEC sur le site internet [crous-montpellier.fr](https://www.crous-montpellier.fr)

<https://www.crous-montpellier.fr/le-crous/la-contribution-vie-etudiante-et-de-campus-cvec-une-demarche-obligatoire-et-utile-pour-les-etudiants/les-usages-de-la-cvec/>

► L'usage de la CVEC

LE SPORT

L'usage de la part de la CVEC qui revient au Crous en 2023 est marqué par la poursuite des investissements dans le domaine sportif débutés en 2022. Le sport reste un vecteur fort de bien-être et de lien social qui fédère un grand nombre d'étudiants. Passant de 6765 à 9874 personnes, le taux de participation aux actions sportives du Crous a augmenté de 46 % alors qu'il avait déjà été multiplié par 2 en 2022. La diversification des activités proposées, le rééquipement des salles de sports des cités universitaires avec 89 000€ engagés en 2023, ainsi que le développement des événements et sorties ont été les principaux facteurs de cette progression. Fort de ce constat, la CVEC financera en 2024 et les années suivantes la rénovation des terrains de sport des cités et résidences de l'académie pour permettre à encore plus d'étudiants d'accéder à des pratiques sportives gratuites et de qualité.



LA SANTE

En augmentation de 40% en 2023 par rapport à 2022, les dépenses en faveur de la santé mentale sont le résultat d'un ajustement continu des conditions d'accès (adaptation au rythme de vie étudiante, locaux plus accessibles, possibilité de consultation en visio...) et d'une campagne de communication élargie. Ce sont 834 consultations qui ont été réalisées durant l'année dont 715 en tête à tête avec un psychologue et 119 à distance. Le service vie de campus et ses partenaires déploient en complément de ces consultations des actions de sensibilisation à la santé mentale telles que des séances de sophrologie, de yoga ou de méditation. Ces séances sont souvent l'occasion d'identifier et d'orienter des étudiants en mal-être psychique.

LE FINANCEMENT DE PROJET

Chaque année, le Crous offre la possibilité aux associations étudiantes et aux établissements d'enseignement supérieur de solliciter auprès des services vie de campus ou culture des subventions qui permettent de mettre en œuvre leurs projets à destination des étudiants. En 2023, le pourcentage que représente le financement de projet dans l'usage de la CVEC est de 19 % contre 13% en 2022. Dans le détail, ce sont 46 projets portés par des étudiants ou des associations étudiantes - dont 35 concernent le domaine culturel et artistique - et 8 projets d'établissements qui ont bénéficié d'une subvention sur fonds CVEC du Crous. Tous ces projets ont activement participé à la dynamisation de la vie étudiante dans de nombreux campus de l'académie.

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

En cohérence avec le plan d'actions écoresponsabilité de l'établissement, la CVEC a permis d'initier une expérimentation pour la récupération, la remise en état et le prêt aux étudiants des vélos abandonnés dans les cités universitaires. On comptabilise jusqu'à 300 vélos épaves par an dans les structures du Crous qui, à défaut de solution de rénovation, sont envoyés en déchèterie. C'est pourquoi le Crous, ses agents et ses partenaires se sont engagés à lutter contre ce gaspillage et ont réparé 100 premiers vélos entre janvier et juin 2023 ensuite prêtés à des étudiants ravis de cette opportunité. Ce projet a donc vocation à se pérenniser faisant du Crous de Montpellier le premier Crous de France à proposer ce nouveau service à ses résidents.

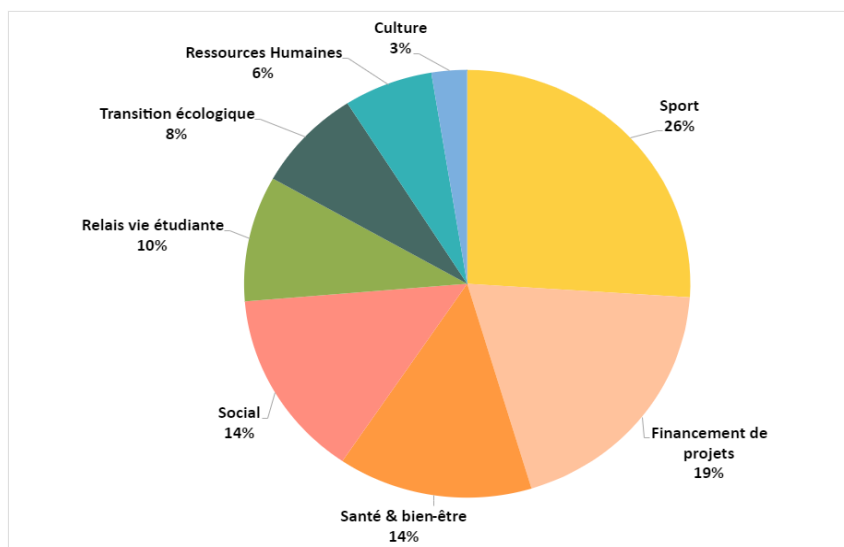


Distribution de kits hygiéniques lavables dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

LA CVEC EN QUELQUES CHIFFRES

- 9874 participants aux activités sportives
- 834 consultations psychologiques
- 46 subventions de projets étudiants

LES DEPENSES CVEC EN 2023



ZOOM

SUR LES 4 RELAIS VIE ETUDIANTE DE L'ACADEMIE

Le Crous de Montpellier-Occitanie continue de développer ses services et sa présence sur l'ensemble de l'académie afin d'accompagner les étudiants au cœur des territoires. Grâce à la CVEC, des Relais Vie Etudiante (RVE) sont positionnés en Lozère à Mende, dans l'Aude à Carcassonne et Narbonne. Depuis septembre 2023 un nouveau RVE a vu le jour à Sète en partenariat avec la Mission Locale du bassin de Thau. Comme pour les autres RVE, le Crous cofinance avec son partenaire la présence d'un personnel à mi-temps qui accueille les étudiants pour les informer sur les aides, les accompagner dans leurs démarches et leur intégration dans la vie étudiante locale.



44 040

étudiants bénéficiaires
de projets



6 765

participants
activités sportives



676

consultations
psychologiques



34

associations
étudiantes soutenues

05

L'action culturelle

À travers différentes actions, le Crous fait montre de son attachement à développer une politique culturelle dynamique et mettre concrètement en œuvre une série d'actions, de dispositifs et de projets au service des étudiants et d'une vie de campus de qualité.

Pour mener sa politique, le service culturel a bénéficié en 2023 de 5,7 ETP (titulaires, CDD et alternants). En parallèle, pour déployer son action, le service culturel a exécuté 313 000 € en crédits de paiements propres (hors masse salariale) et a mobilisé 129 000 € sur ressources CVEC (dont 94 000 € uniquement sur le subventionnement des projets étudiants et associatifs dans les domaines artistiques et culturels).

► YOOT : billetterie et médiation numériques au service de la diffusion artistique auprès des étudiants

YOOT : Indicateurs de ventes	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2019-2023	Variation 2022-2023
Adhésions	3861	1 786	2 346	3 716	4002	+3,7%	+7,7 %
Places de spectacles	7451	3 018	3 155	7 680	8828	+18,5%	+14,9 %
Tickets de cinéma	9901	5 110	4 268	8 192	12091	+22,1%	+47,6 %

Les 3 principaux indicateurs affichent une progression très nette de l'activité par rapport à l'exercice passé. Les 7,7 % d'adhérents supplémentaires sont un résultat très encourageant. Le niveau de progression deux fois plus élevé des ventes des places de spectacles, confirme l'effet incitateur du dispositif pour les adhérents. Enfin, les chiffres exceptionnels du cinéma résultent d'une phase de rattrapage associée à une belle année pour la fréquentation des salles obscures (+ de 18 % en France en 2023 - chiffres CNC).

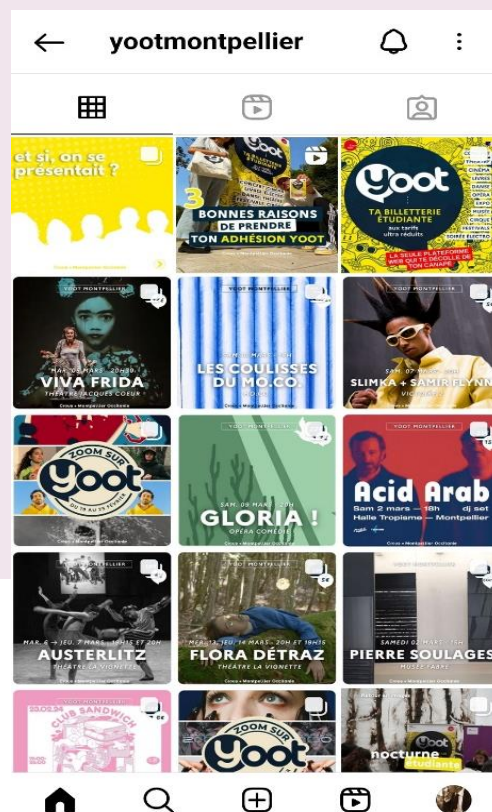
Une comparaison sur un temps plus long, avec l'année de référence 2019 (dernière année avant l'impact de la crise covid), pose l'année 2023 comme une année très positive, mais surtout charnière, car elle marque enfin le dépassement de l'impact de cette crise sur les pratiques de spectateurs. Pour conclure, en 2023 Yoot a étoffé son offre avec un nouveau partenariat avec l'office de tourisme de Montpellier Métropole et la possibilité pour les adhérents Yoot de profiter de visites guidées de la ville au tarif privilégié de 5 €. Une offre intéressante à valoriser notamment auprès des étudiants internationaux.

ZOOM

COMMUNITY MANAGEMENT ET MEDIATION NUMERIQUE : L'INSTAGRAM YOOT

Les pratiques de la « Génération Z » et la dématérialisation effective du dispositif Yoot obligent le Crous à avoir un management des réseaux sociaux au quotidien. Une communication au service de la notoriété de la marque Yoot et de la médiation de l'offre culturelle des partenaires proposées aux étudiants (environ 600 propositions différentes par an), à travers notamment le compte Instagram du Crous.

Pour faire vivre ce réseau, 296 publications et 500 stories ont été éditées en 2023 (5 par semaine minimum). Cette implication a permis d'obtenir 1 381 nouveaux abonnements dont 1 194 uniquement entre le 1er septembre et le 31 décembre. Une période qui correspond à l'arrivée dans le service culturel de nouvelles compétences avec un poste dédiée à la communication Yoot. À ce jour, le compte Instagram dédié à Yoot a plus de 3 500 followers.



► La pratique artistique étudiante, un axe fort de la politique culturelle

Fidèle à sa volonté de favoriser les pratiques artistiques étudiantes de manière ambitieuse, le Crous de Montpellier-Occitanie propose un large panel d'ateliers de création, tous encadrés par des artistes professionnels. Par la diversité de disciplines couvertes, les différents formats et leur géographie, l'établissement souhaite offrir un large choix au public étudiant désireux de se lancer dans l'expérience de la création artistique.



Création « Eddy » - Atelier Cri Dévot – 2023 – Crédit : Marc Ginot

En 2022/2023, ces ateliers de création ont donné lieu à plus d'une quinzaine de représentations publiques (concerts et pièces de théâtre).

En 2023, l'offre proposée a été la suivante :

Référence de l'atelier	Discipline	Site	Nombre d'étudiants participants	Type	Objectifs	Format	Créations – résultats
Cri dévot	Théâtre	Mtp	12	Tous niveaux	Création d'une pièce	Hebdomadaire / an	2 représentations
SNLR	Théâtre	Mtp	12	Tous niveaux	Création d'une pièce	Hebdomadaire / an	2 représentations
Plug n 'Play	Musique	Mtp	10	Auditions	Création d'un groupe et d'un répertoire	Hebdomadaire / an	6 concerts
Full Fanfare	Musique	Mtp	17	Auditions	Création d'un groupe et d'un répertoire	Hebdomadaire / an	5 concerts
MAO	Musique	Mtp	12	Tous niveaux	Initiation à Ableton	Hebdomadaire / semestre	Production de son morceau
Keur	Musique	Mtp	8	Auditions	Création d'une chorale et d'un répertoire	Hebdomadaire / an	3 concerts
Soif Cie	Danse	Mtp	15	Tous niveaux	Création d'une pièce	Hebdomadaire / an	3 représentations
Court métrage	Cinéma	Mtp	10	Tous niveaux	Réalisation d'un court métrage	13 journées en 3 sessions	Réalisation d'un court métrage
Nouvelle	Écriture	Mtp	10	Tous niveaux	Écrire sa nouvelle	Hebdomadaire / an	Podcasts
Chorus	Musique	Nîmes	8	Tous niveaux	Création d'un groupe et d'un répertoire	Hebdomadaire / an	Répétitions uniquement
Fresque partagée	Street art	Nîmes	15	Tous niveaux	Réalisation d'une peinture	Une session d'une semaine	Œuvre murale en RU
No Luck	Street art	Mtp	10	Tous niveaux	Réalisation d'une fresque	3 WE complets	Œuvre au sol en cité U

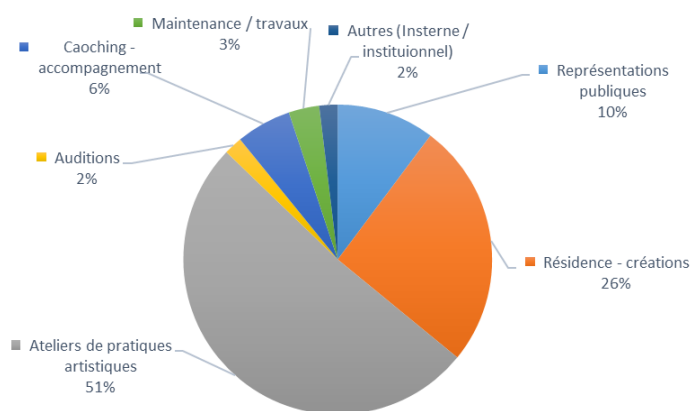
► Trioletto : la salle dédiée à la jeune création et à la création étudiante

Lieu d'expression, de répétitions, de travail et de rencontres, le Trioletto est un outil indispensable à la mise en œuvre de la politique culturelle du Crous.



Concert Happy Hend – Mai 2023- Trioletto

Typologie et répartition de l'utilisation du Trioletto en 2023



Le Trioletto a connu 148 jours d'activités effectives en 2023.

Représentations publiques en 2023 au Trioletto					
Spectacle	Type	Genre	Artistes	Date	Entrées
Ça va être short	Programmation	Cinéma	Etudiants	26/01/23	137
Epouvantail 86	Sortie de résidence	Théâtre	Etudiants	09/03/23	20
Pulsations	Tremplin	Musique	Etudiants	23/03/23	133
Tapis dans l'ombre	Création	Théâtre	Etudiants	29/03/23	73
Tapis dans l'ombre	Création	Théâtre	Etudiants	30/03/23	55
Eddy	Création	Théâtre	Etudiants	12/04/23	148
Eddy	Création	Théâtre	Etudiants	13/04/23	132
Riez nous sommes perdus	Création	Danse	Etudiants	19/04/23	100
Riez nous sommes perdus	Création	Danse	Etudiants	20/04/23	115
Happy end	Divers	Musique	Etudiants	25/05/23	222
L'Oignon givré	Sortie de résidence	Théâtre	Etudiants	03/07/23	32
Riez nous sommes perdus	Création	Danse	Etudiants	05/10/23	70
Ekloz + Amalia	Programmation	Musique	Jeunes pro	05/10/23	104
Leio + Bonobo	Programmation	Musique	Jeunes en dvlpt	16/11/23	75
Faits divers	Sortie de résidence	Théâtre	Etudiants	30/11/23	68
Minus + Fer/Vent	Programmation	Musique	Jeunes pro + en dvlpt	14/12/23	110

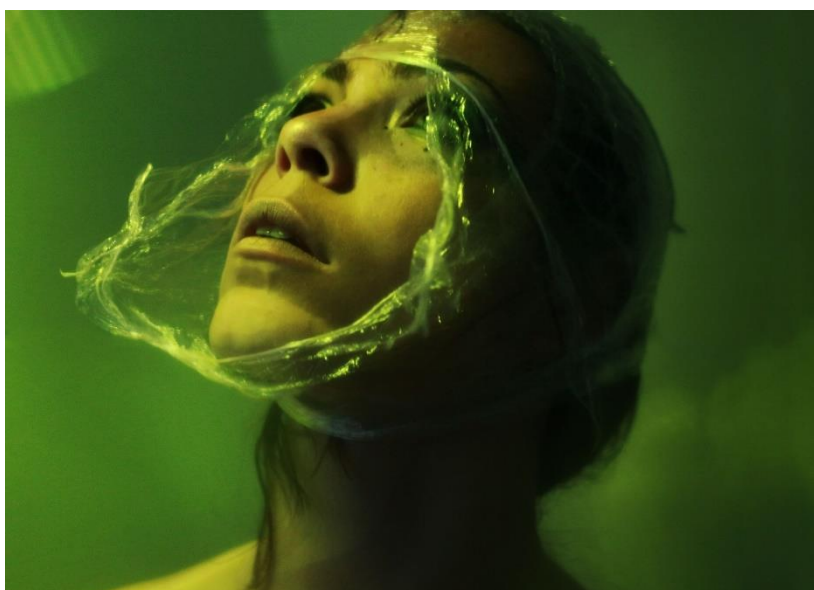
► Les concours de créations artistiques étudiantes : un niveau de participation qui stagne

Le Crous organise chaque année un concours de créations artistiques, dans différentes catégories.

Nombre de candidatures par catégorie de concours	2020	2021	2022	2023
Nouvelle Écriture	24	62	31	27
Photographie	15	47	24	19
Bande dessinée	13	29	16	7
Film court	4	11	6	9
Tremplin musical	12	32	11	22
Tremplin théâtre	5	0	2	2
Tremplin danse	3	7	-	3
TOTAL	76	188	90	89

La participation aux concours reste au même niveau que l'an passé.

Soulignons néanmoins le film *Greta Oto* d'Alice CHEVROLAT, étudiante à l'Université Paul-Valéry de Montpellier, qui a obtenu le **1^{er} prix national au concours de films courts** pour l'année 2023.



Probiose de Myriem Bayad – 1^{er} prix régional – Concours Photo 2023

► Le subventionnement de projets artistiques et culturels : l'incontestable effet levier des crédits CVEC

En 2023, 34 projets culturels et artistiques ont bénéficié d'une subvention pour un montant global de 94 460 €. Seul un projet était porté par un établissement d'enseignement supérieur, les 33 autres étaient d'initiatives étudiantes.

La subvention moyenne octroyée s'élève à 2 778 €.



Une part très importante des productions concerne les productions cinématographiques (court-métrage) et musicales (enregistrement studio et clips) qui regroupent à elles seules plus de 44 % des projets aidés.

Les ressources humaines

En matière de ressources humaines, l'année 2023 a principalement été marquée par l'augmentation du point d'indice de 1,5% en juillet, et par le versement de la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat (PEPA) intervenue en novembre à 418 bénéficiaires titulaires et 125 bénéficiaires CDD.

QUELQUES CHIFFRES

- Masse salariale : **26 667 497 €**
- Budget consommé de l'action sociale : **413 000 €**
- Plafond d'emplois : **615 Équivalents Temps Plein**

LES EFFECTIFS ET LE RECRUTEMENT

► Les effectifs

Les effectifs de l'établissement sont répartis selon plusieurs statuts :

- Les fonctionnaires, filières AENES et ITRF (215 agents)
- Les personnels ouvriers relevant de la réglementation des Dapouos (dit CDI décret 86) (198 agents)
- Les CDI relevant de la réglementation du cadre de gestion (printemps 2022) (51 agents)
- Les CDD indiciaires (107 agents au 31/12/2023)
- Les CDD horaires (CDD étudiants) (279 contrats en cours au 31/12/2023)
- Les apprentis (6 alternants)

► Le recrutement

Le recrutement reste un enjeu majeur au sein de l'établissement. Plusieurs modes de recrutement sont en place au Crous de Montpellier :

- Les arrivées de fonctionnaires par voie de mutation : 4 arrivées en 2023
- Le recrutement par voie de concours : 10 arrivées
- Le recrutement par voie de détachement : 4 arrivées
- Le recrutement de CDI : 18 arrivées
- Le recrutement de CDD : 336 contrats établis en 2023

► Les départs

Les départs des personnels font également partie de la vie de l'établissement. En 2023, le Crous a connu :

- 5 départs par voie de mutation
- 14 départs à la retraite
- 2 licenciements

L'ACTION SOCIALE

L'action sociale est un atout pour le Crous et doit être valorisée dans le cadre de l'attractivité de l'établissement.

Elle est composée de 3 grands types de prestations :

- Les prestations interministérielles (PIM), résultant de l'application d'une circulaire de la Fonction Publique et dépendent d'un barème national,
- Les prestations d'initiatives locales (PIL), mises en place localement par le Crous de Montpellier au bénéfice de ses personnels. Elles concernent les domaines de la restauration, de la santé, de la vie familiale et professionnelle, des loisirs, de la scolarité des enfants, des transports et des aides sociales,
- L'assistante sociale du personnel, qui reçoit, écoute, étudie la situation des personnels et présente leurs dossiers en Commission Régionale d'Action sociale (CoRAS) si nécessaire.

Toutes les aides sont soumises à conditions de ressources.

Pour être éligible à l'action sociale, un agent doit avoir un quotient familial inférieur à :

- 12 400 € pour les PIM
- 22 000 € pour les PIL

En 2023, 369 agents ont pu bénéficier d'au moins un versement d'action sociale.

LA FORMATION

Un plan de formation a été élaboré pour la période 2022/2024 et distribué à l'ensemble des personnels.



Les formations qui regroupent le plus de stagiaires sont les formations relatives à :

- La santé, sécurité au travail (394 stagiaires),
- La professionnalisation (253 stagiaires),
- La prévention des VSS et discrimination (139 stagiaires).

Les personnels ont également pu assister aux formations organisées par le Centre National de Formation (CNF) à Tours (102 stagiaires en 2023) et d'autres organisées par le rectorat (15 stagiaires).

ZOOM

SUR LE PLAN EGALITE DIVERSITE ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES, LES HARCELEMENTS ET LES DISCRIMINATIONS



- ▶ Suite à la volonté formulée en 2022 de former les agents au repérage et à la prévention des violences sexuelles et sexistes (VSS), 9 sessions de formations de sensibilisation des personnels aux VSS et discriminations ont été organisées en 2023 et 120 stagiaires y ont participé.

Une procédure de recueil et de traitement des signalements, d'orientation des agents vers des professionnels ou autorité compétentes a également été mise en place.

Un comité de pilotage s'est réuni le 14 décembre 2023 afin de présenter un bilan du plan d'actions 2021-2023 et de proposer un nouveau plan d'actions 2024-2026.

07

Les ressources informatiques et numériques

À l'ère du tout numérique et face à la prolifération des technologies de l'information et des communications, le Crous est de plus en plus dépendant des systèmes informatiques pour stocker, traiter et échanger des données sensibles.

Cette dépendance accrue s'accompagne cependant de risques croissants liés à la cybercriminalité, aux violations de données et aux cyberattaques sophistiquées. En effet, les organisations publiques ont subi une hausse de 37% des intrusions depuis 2020.

Dans ce contexte, garantir la sécurité des systèmes d'information est devenu un impératif majeur pour protéger la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données, ainsi que pour assurer le bon fonctionnement de notre organisation.

Différentes mesures ont ainsi été mises en place par la direction des systèmes d'information (DSI) afin de relever le défi collectif de la protection des données.

LA SECURISATION DES INFRASTRUCTURES

Suite aux recommandations du COSSIC (Comité Opérationnel sur la Sécurité des Systèmes d'Informations des Crous), le Crous a procédé à la sécurisation de plusieurs infrastructures.

Les serveurs permettant l'authentification des personnels ont été sécurisés. Alors que le COSSIC exige une sécurité de niveau 2/5, le Crous de Montpellier a fait le choix d'aller jusqu'au niveau 3/5 en 2023, avec l'objectif de passer au niveau 4/5 en 2025. Des relevés mensuels sont réalisés par la DSI pour vérifier que le niveau de sécurité reste constant.

Un audit a également été mené par une société spécialisée sur le niveau d'exposition aux risques des serveurs du Crous accessibles sur Internet (serveur web, serveur de transfert de fichiers...). Le niveau de sécurité actuel des serveurs est de 5/5, ils sont donc très peu exposés aux attaques.

Le serveur de sauvegarde du Crous a également été sécurisé et des sauvegardes inaltérables ont été mises en place. Ces sauvegardes sont chiffrées et bloquées en lecture seule pour éviter tout risque de modification, effacement ou compromission par un virus.

Une sensibilisation des agents au phishing a également été menée par la DSI : 1 500 mails d'apparence frauduleuse ont été envoyés sur les boîtes mail professionnelles des agents afin de tester leur capacité à identifier la fraude. 20 % d'entre eux ont été ouverts et 77 actions compromettantes ont été enregistrées, ce qui illustre bien la nécessité de cette sensibilisation. En 2024, cette campagne sera renforcée par une sensibilisation en présentiel.

LE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Le deuxième chantier majeur du Crous en matière d'informatique et de numérique a été le déploiement de la nouvelle fibre optique pour un meilleur confort de navigation pour les étudiants et agents du Crous.

En 2023, la fibre a été déployée sur 11 sites :

- Services centraux
- CLOUS Perpignan
- Brasserie Narbonne
- Cafeteria Fac de droit
- Cafeteria Odontologie
- Résidence Le Primavera
- Résidence du Parc
- Résidence Persée
- Résidence Alexandrie
- Restaurant universitaire Richter
- Résidence La Panacée

4 sites restent soumis à des contraintes techniques ou en attente de construction de desserte interne :

- Cafeteria STAPS
- Résidence Minerve
- Cafeteria l'Aquarium Perpignan
- Restaurant universitaire Béziers

Annexe

Rappel des grands agrégats de l'établissement sur les trois derniers exercices

Évolution de la situation patrimoniale	Compte financier 2021	Compte financier 2022	Compte financier 2023
CHARGES			
Personnel	19 158 125,41 €	24 644 413,76 €	25 982 590,21 €
Fonctionnement autre que les charges de personnel (dont amortissements et provisions)	39 461 246,65 €	37 700 830,05 €	43 397 560,8 €
TOTAL DES CHARGES (1)	58 619 372,06 €	62 345 243,81 €	69 380 151,01 €
RÉSULTAT : BÉNÉFICE (3) = (2) -(1)	855 542,96 €	4 032 986,63 €	2 453 516,28 €
TOTAL ÉQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	59 474 915,02 €	66 378 230,44 €	71833667,29
PRODUITS			
Subventions de l'État	12 424 207,72 €	18 444 911,20 €	22362656,03
Fiscalité affectée	874 273,47 €	916 300,48 €	1 011 531,02
Autres subventions	1 573 550,45 €	438 801,07 €	455 045,23
Autres produits (dont reprise sur amortissements et provisions)	44 602 883,38 €	46 578 217,69 €	48 004 435,01
TOTAL DES PRODUITS (2)	59 474 915,02 €	66 378 230,44 €	71 833 667,29
RÉSULTAT : PERTE (4) = (1) - (2)	-	-	-
TOTAL ÉQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	59 474 915,02 €	66 378 230,44 €	71 833 667,29

Capacité d'autofinancement	Compte financier 2021	Compte financier 2022	Compte financier 2023
RÉSULTAT DE L'EXERCICE bénéfice (3) ou perte (-4)	855 542,96 €	4 032 986,63	2 453 516,28
+ dotations aux amortissements, dépréciations	9 033 039,26 €	7 406 762,35	8793652,29
+ dotations aux provisions	1 508 557,10 €	466 981,47	1331934,62
- reprises sur amortissements, dépréciations	-	0,00	0
- reprises sur provisions	-631 016,42 €	-1 211 557,10	-293 978,61
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-	-	-
- produits de cession d'éléments d'actifs	-3 230,00 €	-	-1 710,00
- quote-part des subventions investissement virée au résultat de l'exercice	-4 825 580,05 €	-4 616 676,55 €	-4 841 636,15
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	5 937 312,85 €	6 078 496,80 €	7 441 778,43

	2021	2022	2023
Investissements	24 620 121,34 €	20 455 413,63 €	11 950 896,67

